

Projet d'ordre du jour de la 6^e Assemblée générale des membres de l'ITIE

Pour approbation

12 juin 2023 (tous les horaires sont en heure de Dakar)

- 16h 00** **Point 6-1 Discours de bienvenue du président et adoption de l'ordre du jour**
Document de l'Assemblée générale des membres de l'ITIE n° 6-1
- 16h 10** **Point 6-2 Approbation du rapport d'activités, des comptes et du plan d'action du Conseil d'administration de l'ITIE**
Document de l'Assemblée générale des membres n° 6-2 (Rapport d'anniversaire de l'ITIE 2023, Rapport d'étape, Comptes 2022)
- 16h 20** **Point 6-3 Adoption des modifications des Statuts de l'ITIE**
Document de l'Assemblée générale n° 6-3 Adoption des modifications des Statuts de l'ITIE
- 16h 40** **Point 6-4 : Élection du/de la Président(e) et du Conseil d'administration de l'ITIE**
Document de l'Assemblée générale n° 6-4 Nominations au Conseil d'administration
Élection du /de la Président(e) de l'ITIE, sur proposition du Conseil d'administration
Élection des membres et des suppléants de chacun des membres du Conseil d'administration de l'ITIE, sur nomination des collègues
- 16h 50** **Point 6-5 Briefing sur les perfectionnements à apporter à la Norme ITIE**
Document de l'Assemblée générale des membres n° 6-5 (La Norme ITIE 2023)
- 17 h** **Fin de la réunion**

Annual Report 2022 for The Association For The Extractive Industries Transparency Initiative

Revenue statement
Balance sheet
Notes to the Accounts
Audit opinion

Prepared by:

ecit

Document ID:

7fnK2tMri2B73paw5NjdgFqXcwOZnyVck+sH
uTUiBSw=

Revenue statement

The Association For The Extractive Industries Transparency Initiative

Operating income and operating expenses	Note	2022	2021
Other income		83 000 601	75 205 858
Total income		<u>83 000 601</u>	<u>75 205 858</u>
Employee benefits expense	2	34 919 853	34 968 505
Depreciation and amortisation expenses	4	1 397 117	609 527
Other expenses	3	55 500 709	31 981 552
Total expenses		<u>91 817 680</u>	<u>67 559 584</u>
Operating profit		<u>-8 817 079</u>	<u>7 646 274</u>
Financial income and expenses			
Other interest income		399 680	28 619
Other financial income	5	11 804 861	780 112
Other interest expenses		28 827	734
Other financial expenses	5	7 074 445	796 026
Net financial items		<u>5 101 269</u>	<u>11 971</u>
Net profit before tax	6	<u>-3 715 810</u>	<u>7 658 245</u>
Net profit after tax		<u>-3 715 810</u>	<u>7 658 245</u>
Net profit or loss		<u><u>-3 715 810</u></u>	<u><u>7 658 245</u></u>
Attributable to			
Other equity		<u>-3 715 810</u>	<u>7 658 244</u>
Total		<u>-3 715 810</u>	<u>7 658 244</u>

Balance sheet

The Association For The Extractive Industries Transparency Initiative

Assets	Note	2022	2021
Non-current assets			
Intangible assets			
Concessions, patents, trademarks, and similar rights	4	3 257 150	2 412 022
Total intangible assets		<u>3 257 150</u>	<u>2 412 022</u>
Property, plant and equipment			
Equipment and other movables	4	761 622	927 394
Total property, plant and equipment	4	<u>761 622</u>	<u>927 394</u>
Total non-current assets		<u>4 018 772</u>	<u>3 339 416</u>
Current assets			
Debtors			
Accounts receivables		12 454 948	6 169 119
Other short-term receivables		4 457 344	857 204
Total receivables		<u>16 912 292</u>	<u>7 026 323</u>
Cash and cash equivalents	7	47 403 658	46 960 792
Total current assets		<u>64 315 949</u>	<u>53 987 114</u>
Total assets		<u>68 334 722</u>	<u>57 326 531</u>

Balance sheet

The Association For The Extractive Industries Transparency Initiative

Equity and liabilities	Note	2022	2021
Retained earnings			
Other equity	6	<u>30 131 957</u>	<u>33 847 767</u>
Total retained earnings		<u>30 131 957</u>	<u>33 847 767</u>
 Total equity	 6	 <u>30 131 957</u>	 <u>33 847 767</u>
 Liabilities			
Provisions			
 Current liabilities			
Trade payables		8 531 783	2 089 821
Public duties payable		1 921 478	2 298 001
Other current liabilities		<u>27 749 504</u>	<u>19 090 942</u>
Total current liabilities		<u>38 202 765</u>	<u>23 478 764</u>
 Total liabilities		 <u>38 202 765</u>	 <u>23 478 764</u>
 Total equity and liabilities		 <u>68 334 722</u>	 <u>57 326 532</u>

Balance sheet

The Association For The Extractive Industries Transparency Initiative

10.02.2023

The board of The Association For The Extractive Industries Transparency Initiative

Helen Elizabeth Clark
chairman of the board

Chitumba Ian Mwiinga
member of the board

Awa Marie Coll Seck
member of the board

Oleksiy Orlovsky
member of the board

James Nicholson
member of the board

Alan Daniel Mclean
member of the board

Erik Ivo Nürnberg
member of the board

Lawrence Dechambenoit
member of the board

Christine Irene E Detaille
member of the board

Rinaldo Jeanty
member of the board

Sherwin Quasi Long
member of the board

Sampe Lopokan Purba
member of the board

Agnes Ondigui Owona
member of the board

Cesar Gamboa
member of the board

Brice Mackosso
member of the board

François Gave
member of the board

Diana El Kaissy
member of the board

Daniel Kaufmann
member of the board

Mathew Gobush
member of the board

Mark Ashley Robinson
member of the board

Viktoria Gnatovska
member of the board

James Marshall Ensor

Accounting principles

The financial statements have been prepared in accordance with the Norwegian Accounting Act and generally accepted accounting principles for small entities.

Foreign currency

The accounts of the EITI Secretariat are kept in NOK.

Contributions to the secretariat are recognised as income using the exchange rate to NOK realised in the bank upon reception of payment. Expenses in foreign currency are converted to NOK using the exchange rate at the date of expense. Balances are converted with the valid rate at the statement date. Income and expenses are converted at the average exchange rate for the year.

Revenues

Funds received are recognised as revenue in the period for which the funds are given. Project specific grants with a repayment clause are recognised as income when the organisation has a legal right to the funds, i.e., when activities are implemented and expenses incurred related to the project.

Accrued revenue recognised as such, but not yet received in the bank – is included in the balance sheet as receivables under current assets. Deferred revenue – received in the bank, but not yet recognised as such – is included in the balance sheet as other short-term liabilities.

Tax

In accordance with Norwegian Tax Law, the EITI Secretariat is not considered taxable..

Classification and valuation of fixed assets

Fixed assets are comprised of assets intended for long term ownership and use. Fixed assets are valued at cost, recorded in the balance sheet and depreciated over the estimated useful economic life. Fixed assets are written down to recoverable amounts when decreases in value are expected to be permanent. The recoverable amount is the greater of the net selling price and value in use. Impairment losses recognised are reversed when the basis for the impairment loss is no longer evident.

The exception to this rule is fixed assets belonging to specific, donor-funded projects with a limited project period. These assets are expensed at the time of purchase.

Current assets and liabilities are comprised of items receivable/due within one year and valued at cost.

Receivables from customers and other receivables are entered at par value after deducting a provision for expected losses. The provision for losses is made on the basis of an individual assessment of the respective receivables.

Pension liabilities

The EITI Secretariat has no unfunded pension obligations. Funded pension liabilities are not recognised in the balance sheet. The premium paid is regarded as pension cost for the period concerned and classified as wage cost in the income and expenditure statement..

Note 1 - Income recognised 2022

Contributor	Currency	Amount in currency	Amount booked in NOK
Implementing countries			
Armenia	USD	10 000	99 629
Burkina Faso	USD	10 000	99 269
Cote d'Ivoire	USD	10 000	99 629
Democratic Republic of Congo	USD	10 000	99 629
Dominican Republic	USD	10 000	99 629
Guyana	USD	10 000	99 629
Mauritania	USD	10 000	99 629
Mongolia	USD	10 000	99 629
Papua New Guinea	USD	20 000	179 267
Senegal	USD	10 000	99 629
Total revenues from Implementing countries			1 075 568
Supporting countries			
Australia	AUD	400 000	2 560 400
FCDO UK	GBP	200 000	2 310 520
MFA Belgium	EUR	220 000	2 088 306
MFA Canada	CAD	0	16 512
MFA Denmark	DKK	2 000 000	2 557 400
MFA Finland	EUR	233 000	2 216 366
MFA France	EUR	100 000	1 012 560
MFA Germany	EUR	250 000	2 378 075
MFA Netherlands	EUR	300 000	2 602 320
MFA Norway	NOK	4 000 000	4 000 000
MFA Sweden	SEK	3 000 000	2 885 100
State Secretariat for Economic Affairs (SECO)	CHF	250 000	2 318 500
Total revenues from Supporting countries			26 946 059
Project - Specific funding			
BHP Foundation	USD	1 683 443	17 029 025
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH	EUR	45 000	450 774
European Commission-EU	EUR	564 965	5 646 949
Ford Foundation	USD	125 000	1 124 700
MFA Belgium	EUR	500 000	4 901 412
MFA Norway	NOK	500 000	500 000
State Secretariat for Economic Affairs (SECO)	CHF	300 000	3 172 970
USAID - Project	USD	645 651	6 406 518
Total revenues from Project specific funding			39 232 348
Oil and Gas			
BP International Limited	USD	60 000	523 434
Capricorn Energy PLC	USD	20 000	199 152
Chevron	USD	60 000	523 434
ENI Spa	USD	60 000	523 434
Equinor ASA	USD	60 000	523 434
FAR Limited	USD	10 000	76 443
Hess Corporation	USD	60 000	523 434
Inpex Corporation	USD	60 000	523 434
Kosmos Energy Ltd	USD	20 000	174 478
Nigerian National Petroleum Company Limited (NNPC)	USD	60 000	523 434
Petronor E&P	USD	20 000	174 478
Qatar Petroleum	USD	60 000	523 434
Repsol Exploracion S.a.	USD	60 000	523 434
Royal Dutch Shell	USD	60 000	523 434
Staatsolie Maatschappij Suriname NV	USD	20 000	174 478
TotalEnergies	USD	60 000	523 434
Tullow Oil plc	USD	20 000	174 478
Woodside Energy Ltd.	USD	60 000	523 434
Total revenues from Oil and Gas			7 254 715

Document ID:

7fnK2tMri2B73paw5NjdgFqXcwOZnyVck+sH
uTUiBSw=

Mining and Minerals			
Advanced Metallurgical Group (AMG)	USD	15 000	130 858
ArcelorMittal Long Products Canada	USD	-30 000	-317 220
Base Titanium Ltd.	USD	15 000	130 859
Compañía Minera Poderosa SA	USD	15 000	146 198
Dundee Precious Metals Inc.	USD	15 000	130 859
Eramet group	USD	15 000	157 030
International Council on Mining and Metals (ICMM)	GBP	470 000	5 620 495
Ivanhoe	USD	15 000	145 640
Kinross Gold Corporation	USD	-10 000	-98 269
Pertamina	USD	60 000	584 790
Southern Peru Copper Corporation, Sucursal del Perú	USD	15 000	130 859
Vale	USD	40 000	348 956
Total revenues from Mining and Minerals			7 111 053
Financial Institutions			
KfW group	USD	9 950	83 676
Lundin Foundation	USD	9 950	87 239
NBIM	USD	9 950	86 803
Total revenues from Financial Institutions			257 718
Non-extractives			
Gunvor Group	USD	60 000	600 540
Trafigura Pte Ltd	USD	60 000	523 434
Total revenues from Non-extractives			1 123 974
Total 2022 revenue			83 000 601

Note 2 - Salary costs and benefits, remuneration to the chief executive, board and auditor

Salary costs	2022	2021
Salaries	27 491 720	27 198 507
Employment tax	4 135 636	3 983 387
Pension costs	2 260 821	2 189 643
Other benefits	1 031 677	1 596 968
Total	34 919 853	34 968 505

The organisation has employed 34 full time equivalents (FTE) in 2022

Pension liabilities

The organisations is liable to maintain an occupational pension scheme under the Mandatory Occupational Pensions Act. The company's pension schemes satisfy the requirements of this Act.

Remuneration to leading personnel	Chief Executive	Board
Salaries	1 813 636	606 484
Pension costs	92 467	
Other remuneration	4 744	
Total	1 910 847	606 484

Auditor

Audit fees expensed for 2022 amount to 253 374.

In addition there is a fee for other services of NOK 128 343.

Document ID:

7fnK2tMri2B73paw5NjdgFqXcwOZnyVck+sH
uTUiBSw=

Note 3 Specification of operating costs by type

	2022	2021
Office, travel and translations	19 807 103	12 866 852
Other expenses	267 104	159 080
Project costs	35 426 502	18 955 621
Total operating costs	55 500 709	31 981 552

Note 4 Non-current assets

	Intangible assets	Equipment and other movables	Total
Purchase cost as of 01.01.22	2 412 022	2 726 440	5 138 462
+ Inflow purchased fixed assets	2 471 544	435 912	2 907 456
- Outflow this year	830 981		830 981
= Acquisition cost 31.12.22	4 052 585	3 162 352	7 214 937
Accumulated depreciation 31.12.22	795 435	2 400 731	3 196 166
= Book value 31.12.22	3 257 150	761 622	4 018 771
This year's ordinary depreciations	795 435	601 684	1 397 120
Economic life		3 years	
Depreciation plan		3 years	

Note 5 - Financial items

Other financial income and other financial expenses are related to currency differences.

Note 6 - Funds

	Funds	Sum
Funds 01.01.2022	33 847 767	33 847 767
Net profit	-3 715 810	0
As at 31.12.2022	30 131 957	33 847 767

Note 7 - Bank deposits

Restricted funds related to employee as at 31.12.2022 is 1 182 917. Withholding employee tax payable as of 31.12.2022 is (1 223 792). The difference is mainly due to wage cuts that were created for period 12 2022 after the turn of the year. The deficient amount is transferred to the account in January 2023.

Note 8 - Loans and guarantees to senior executives
No loans or guarantees have been given to senior executives.

Document ID:

7fnK2tMri2B73paw5NjdgFqXcwOZnyVck+sH
uTUiBSw=

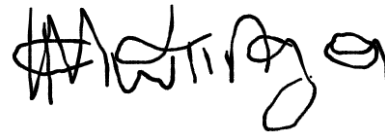
Financial Statement 2022 - EITI.pdf



Name	Date
Cesar Gamboa	2023-03-18

Timestamp
2023-03-18T04:37:48.310+01:00

Document ID
7fnK2tMri2B73paw5NjdgFqXcwOZnyVck+sHuT
UiBSw=



Name	Date
Ian Chitumba Mwiinga	2023-03-23

Timestamp
2023-03-23T04:49:11.397+01:00

Document ID
7fnK2tMri2B73paw5NjdgFqXcwOZnyVck+sHuT
UiBSw=



Name	Date
Diana Kaissy	2023-03-15

Timestamp
2023-03-15T15:25:55.923+01:00

Document ID
7fnK2tMri2B73paw5NjdgFqXcwOZnyVck+sHuT
UiBSw=



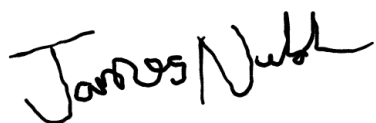
Name	Date
Oleksiy Orlovsky	2023-03-15

Timestamp
2023-03-15T15:14:58.805+01:00

Document ID
7fnK2tMri2B73paw5NjdgFqXcwOZnyVck+sHuT
UiBSw=



This document contains electronic signatures using EU-compliant PAdES - PDF Advanced Electronic Signatures (Regulation (EU) No 910/2014 (eIDAS))



Name	Date
James Nicholson	2023-03-15

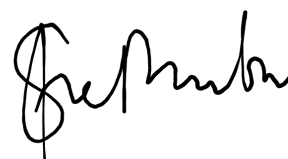
Timestamp
2023-03-15T13:54:47.130+01:00

Document ID
7fnK2tMri2B73paw5NjdgFqXcwOZnyVck+sHuT
UiBSw=

Name	Date
Alan McLean	2023-03-16

Timestamp
2023-03-16T13:25:10.845+01:00

Document ID
7fnK2tMri2B73paw5NjdgFqXcwOZnyVck+sHuT
UiBSw=



Name	Date
James Ensor	2023-03-17

Timestamp
2023-03-17T04:23:00.745+01:00

Document ID
7fnK2tMri2B73paw5NjdgFqXcwOZnyVck+sHuT
UiBSw=

Name	Date
Sampe Purba	2023-03-21

Timestamp
2023-03-21T06:16:19.349+01:00

Document ID
7fnK2tMri2B73paw5NjdgFqXcwOZnyVck+sHuT
UiBSw=



Rinaldo Jeanty

~~*[Signature]*~~

Name	Date
Rinaldo Jeanty	2023-03-20

Timestamp
2023-03-20T12:48:15.233+01:00

Document ID
7fnK2tMri2B73paw5NjdgFqXcwOZnyVck+sHuT

UiBSw=

Name	Date
Daniel Kaufmann	2023-03-30

Timestamp
2023-03-30T03:58:06.329+02:00

Document ID
7fnK2tMri2B73paw5NjdgFqXcwOZnyVck+sHuT

UiBSw=

Christine Detaille

Sherwin Long

Name	Date
Christine Detaille	2023-03-24

Timestamp
2023-03-24T14:47:22.270+01:00

Document ID
7fnK2tMri2B73paw5NjdgFqXcwOZnyVck+sHuT

UiBSw=

Name	Date
Sherwin Long	2023-03-17

Timestamp
2023-03-17T20:14:44.458+01:00

Document ID
7fnK2tMri2B73paw5NjdgFqXcwOZnyVck+sHuT

UiBSw=





Name	Date
Mark Robinson	2023-03-20

Timestamp
2023-03-20T21:09:04.818+01:00

Document ID
7fnK2tMri2B73paw5NjdgFqXcwOZnyVck+sHuT
UiBSw=



Name	Date
Lawrence Dechambenoit	2023-03-27

Timestamp
2023-03-27T10:49:50.615+02:00

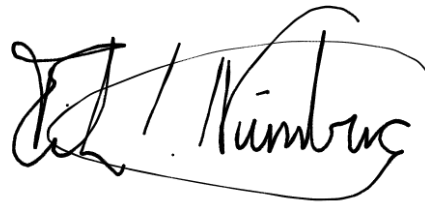
Document ID
7fnK2tMri2B73paw5NjdgFqXcwOZnyVck+sHuT
UiBSw=



Name	Date
Helen Clark	2023-03-16

Timestamp
2023-03-16T00:28:30.247+01:00

Document ID
7fnK2tMri2B73paw5NjdgFqXcwOZnyVck+sHuT
UiBSw=



Name	Date
Erik I. Nürnberg	2023-03-20

Timestamp
2023-03-20T09:02:29.468+01:00

Document ID
7fnK2tMri2B73paw5NjdgFqXcwOZnyVck+sHuT
UiBSw=



This document contains electronic signatures using EU-compliant PAdES - PDF Advanced Electronic Signatures (Regulation (EU) No 910/2014 (eIDAS))



Name

Matthew N. Gobush

Date

2023-03-23

Timestamp

2023-03-23T17:52:52.427+01:00

Document ID

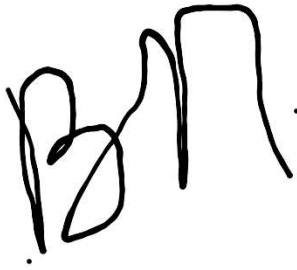
7fnK2tMri2B73paw5NjdgFqXcwOZnyVck+sHuT

UiBSw=



This document contains electronic signatures using EU-compliant PAdES - PDF
Advanced Electronic Signatures (Regulation (EU) No 910/2014 (eIDAS))

Financial Statement 2022 - EITI.pdf



Name	Date
Brice Mackosso	2023-03-24

Timestamp
2023-03-24T17:26:27.407+01:00

Document ID
7fnK2tMri2B73paw5NjdgFqXcwOZnyVck+sHuT

UiBSw=



Name	Date
ONDIGUI OWONA Agnès Solange	2023-03-21

Timestamp
2023-03-21T12:29:20.060+01:00

Document ID
7fnK2tMri2B73paw5NjdgFqXcwOZnyVck+sHuT

UiBSw=



Name	Date
GAVE	2023-03-16

Timestamp
2023-03-16T10:47:54.276+01:00

Document ID
7fnK2tMri2B73paw5NjdgFqXcwOZnyVck+sHuT

UiBSw=



Name	Date
Professeur Awa Marie Coll Seck	2023-03-24

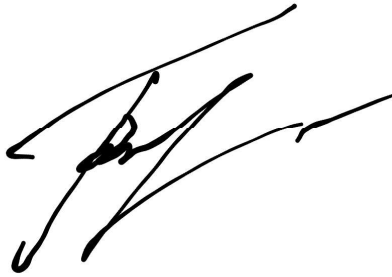
Timestamp
2023-03-24T13:21:25.494+01:00

Document ID
7fnK2tMri2B73paw5NjdgFqXcwOZnyVck+sHuT

UiBSw=



Financial Statement 2022 - EITI.pdf



Name	Date
Viktoriia Gnatovska	2023-03-22
Timestamp	
2023-03-22T16:27:04.204+01:00	
Document ID	
7fnK2tMri2B73paw5NjdgFqXcwOZnyVck+sHuT	
UiBSw=	



This document contains electronic signatures using EU-compliant PAdES - PDF Advanced Electronic Signatures (Regulation (EU) No 910/2014 (eIDAS))

Plan de travail 2023 du Secrétariat international

Table des matières

Résumé exécutif	3
1. Soutien à la mise en œuvre au niveau des pays	6
A. Afrique anglophone et lusophone	7
B. Afrique francophone et ANMO.....	8
C. Asie-Pacifique	9
D. Amérique latine et Caraïbes	10
E. Europe.....	12
F. Validation	13
G. Sensibilisation	14
2. Politiques et partenariats mondiaux.....	15
H. Engagement des pays et soutien aux pays	15
I. Élaboration de politiques et partenariats internationaux.....	15
J. Vue d'ensemble des priorités, des objectifs et des activités stratégiques	16
K. Stratégie en matière de données.....	20
3. Renforcement de la communication	21
4. Gouvernance mondiale de l'ITIE	22
A. Gouvernance et soutien du Conseil d'administration	22
B. Conférence mondiale 2023	22
C. Gestion du Secrétariat international de l'ITIE	23
D. Suivi et apprentissage au sein de l'ITIE.....	24
5. Budget ITIE 2023	25
Aperçu et chiffres historiques	25
Budget 2023	25

Résumé exécutif

Le plan de travail 2023 du Secrétariat international de l'ITIE est un **outil de planification visant à assurer une utilisation efficace des ressources en vue d'atteindre les objectifs et les priorités** de l'année à venir. Il s'agit également d'un outil de redevabilité pour le Conseil d'administration de l'ITIE et les partenaires de soutien, soulignant les priorités pour les comités du Conseil d'administration de l'ITIE et le Secrétariat et fournissant un mécanisme permettant au Conseil d'administration d'approuver le budget et les activités prévues du Secrétariat.

Les quatre priorités principales du Secrétariat de l'ITIE en 2023 sont les suivantes : (i) la planification et l'organisation réussies de la **Conférence mondiale** en juin 2023 ; (ii) l'achèvement du processus de révision de la Norme ITIE pour approbation par le Conseil d'administration ; (iii) le maintien de l'assurance qualité de la Norme ITIE par le biais des **Validations** ; et (iv) le **soutien à la mise en œuvre**, principalement par le biais de l'assistance technique et des projets en cours gérés par le Secrétariat international.

Dans le cadre de la préparation **de l'Assemblée générale des membres de l'ITIE et de la Conférence mondiale**, le soutien au Conseil d'administration de l'ITIE et aux consultations des parties prenantes sur **les améliorations à la Norme ITIE, ainsi que l'évaluation des attentes à l'égard des entreprises**, demeureront des priorités élevées au cours du premier semestre 2023.

Ce plan de travail s'inscrit dans un **contexte mondial dynamique**, marqué par plusieurs tendances et défis inédits auxquels le secteur extractif est confronté. Les efforts visant à renforcer la gouvernance des ressources en 2023 feront face à des vents contraires, tels que les effets prolongés de la pandémie de Covid-19, la volatilité des prix des matières premières et les implications de la transition énergétique pour les pays riches en ressources. Ces circonstances posent des défis considérables aux parties prenantes et aux pays mettant en œuvre l'ITIE, mais également au Secrétariat de l'ITIE dont le mandat est de soutenir la mise en œuvre dans les pays.

Dans le même temps, il existe plusieurs opportunités pour l'ITIE de jouer un rôle déterminant dans la transition énergétique et de renforcer son rôle dans la lutte contre la corruption, tel qu'indiqué dans **les priorités stratégiques de l'ITIE** approuvées par le Conseil d'administration et dans lesquelles l'ITIE offre une valeur ajoutée claire. Ces activités, approuvées par le Conseil d'administration en octobre 2020, consistent notamment à aider les pays de mise en œuvre à gérer la **transition énergétique** par le biais d'un engagement multipartite et d'un soutien à l'élaboration de politiques, ainsi qu'à recentrer l'attention sur **les efforts de lutte contre la corruption** et leur importance renouvelée à la lumière de l'accélération de la demande de minéraux critiques.¹ La poursuite des efforts pour **renforcer les divulgations systématiques, par le biais d'une stratégie de données repensée** est essentielle afin de maximiser l'utilisation et l'assimilation des données ITIE, augmentant l'impact potentiel dans les pays qui luttent pour relever les défis de la gouvernance des ressources tout en abordant la sécurité énergétique.

En ce qui concerne **le soutien à la mise en œuvre dans les pays**, le plan de travail identifie plusieurs priorités et objectifs communs à toutes les régions, notamment **la revitalisation de l'engagement des parties prenantes**, conformément aux recommandations de l'évaluation indépendante, **l'alignement avec les priorités nationales et l'accélération de la divulgation**

¹ [Document du CA 48-4-B La transition énergétique et l'ITIE : Priorités et prochaines étapes.pdf](#)

systematique. Les principaux défis, opportunités et activités prévues soulignent la manière dont le soutien régional s'adaptera aux circonstances mondiales changeantes et aux domaines politiques émergents propres à chaque région. Le nouveau modèle de Validation sera mis à profit pour maintenir une assurance qualité solide de la mise en œuvre de l'ITIE, tout en renforçant les capacités techniques dans les pays de mise en œuvre et en tirant les enseignements tirés, afin de renforcer la mise en œuvre dans les contextes nationaux.

En ce qui concerne **les politiques et les partenariats mondiaux**, le plan de travail identifie les domaines prioritaires clés, sur la base des priorités stratégiques de l'ITIE et des recommandations de l'évaluation indépendante. Des objectifs et des activités clés sont identifiés pour chacun de ces domaines, à la fois au niveau national et mondial. Au niveau national, ceci implique de fournir un soutien technique et des orientations de haute qualité pour un engagement plus actif des entreprises et de la société civile dans la mise en œuvre de l'ITIE, ainsi que des efforts pour informer et soutenir les débats politiques nationaux concernant les nouveaux défis et questions politiques. Au niveau mondial, ceci implique de fournir un soutien aux entreprises afin qu'elles adoptent et adhèrent aux attentes à l'égard des entreprises de l'IITE et d'approfondir la collaboration avec des partenaires internationaux, tels que la Banque mondiale, la Commission européenne et le FMI.

Les efforts visant à **renforcer les communications** se concentreront sur la Conférence mondiale de 2023, en tant que livrable majeur pour le Secrétariat. En préparation de **l'Assemblée générale des membres** en conjonction avec la Conférence mondiale, le Secrétariat cherchera à mobiliser un soutien pour le mandat de l'ITIE, à accroître la portée de l'ITIE et à renforcer les capacités de communication des secrétariats nationaux, en veillant à l'alignement des activités sur les six changements définis dans le document du Conseil d'administration relatifs aux priorités stratégiques.²

En ce qui concerne **la gouvernance et la sensibilisation mondiales**, les activités prévues viseront à renforcer la confiance et la redevabilité entre les collèges, tout en reflétant la diversité des parties prenantes dans un environnement mondial en mutation, afin de relever certains des défis posés par les réunions en virtuel du Conseil d'administration pendant la pandémie de Covid-19. Cette section présente également de nouvelles opportunités d'efforts de sensibilisation auprès des pays de mise en œuvre potentiels, à mesure que les préparatifs de la Conférence mondiale avancent.

La gestion du Secrétariat international de l'ITIE en 2023 sera axée sur le renforcement des systèmes de suivi des ressources, de gestion financière, d'approvisionnement et de rapportages des projets. À cela s'ajoutera une importance croissante **au suivi, à l'évaluation et à l'apprentissage** dans la mise en œuvre de l'ITIE. En s'appuyant sur les résultats de l'évaluation indépendante, le Secrétariat prévoit de renforcer les processus internes de suivi et d'apprentissage et d'investir davantage dans les efforts de développement des capacités pour améliorer le suivi et l'évaluation des pays de mise en œuvre. Les processus internes de planification axée sur les résultats ont été renforcés, dans le cadre des efforts du Secrétariat international pour améliorer **son efficacité opérationnelle et ses résultats**.

Le plan de travail se termine par un **budget** prévisionnel, présentant les recettes, les dépenses et

² Le Conseil d'administration a convenu de ses priorités stratégiques pour 2021-2022 par le biais de la Circulaire du Conseil d'administration du 24 décembre 2020. La décision complète du Conseil d'administration est disponible sur le site Internet de l'ITIE, [ici](#).

les risques liés à la mise en œuvre du plan de travail. Bien que la présentation du budget demeure cohérente avec les années précédentes pour faciliter la comparaison dans le temps, le Secrétariat a proposé un processus en deux étapes pour l'élaboration du budget 2023. Tout d'abord, les chiffres agrégés préliminaires ont été présentés au Conseil d'administration pour discussion en octobre. Un budget plus détaillé est soumis au Conseil d'administration pour décision par voie de Circulaire en décembre pour approbation par le Conseil d'administration lors de sa réunion en mars 2023.

Les recettes attendues de 10,8 millions de dollars US se comparent aux dépenses projetées de 11,4 millions de dollars US, y compris le financement et les dépenses de la Conférence mondiale. Ceci se traduirait par un déficit projeté de 0,56 millions de dollars US, pouvant conduire à puiser dans le fonds de réserve (qui a été porté à 2,4 millions de dollars US en 2021, afin de se prémunir contre ce risque). Ceci souligne l'importance de veiller à ce que les flux de revenus futurs tiennent compte des augmentations liées à l'inflation, qui affectent en particulier les salaires et les déplacements. La réussite de la planification et de l'organisation de la Conférence mondiale en juin sera au centre du plan de travail 2023, soutenu par des fonds réservés à cet effet. Le Secrétariat continuera à prioriser rigoureusement le soutien aux pays de mise en œuvre et à la Validation, tout en se concentrant sur les efforts visant à faire progresser les priorités stratégiques de l'ITIE. Le Secrétariat étudie une augmentation potentielle des contributions au financement de base des gouvernements et des entreprises, afin d'atténuer les augmentations de coûts liées à l'inflation. Le Secrétariat recherchera également des opportunités supplémentaires de mobilisation de fonds pour des projets concernant le travail sur la transition énergétique et la nouvelle stratégie de données.

En ce qui concerne les dépenses, le Secrétariat continuera d'explorer la possibilité de réaliser des économies de coûts, tout en priorisant davantage les activités prévues pour l'année. Il accordera la priorité aux déplacements liés aux projets, afin d'assurer que les livrables sont en bonne voie, tout en veillant à ce que les déplacements liés à la mise en œuvre, à la Validation et à la sensibilisation demeurent prioritaires. Il entreprend des examens de l'optimisation des ressources des déplacements et des services linguistiques, afin d'assurer que le Secrétariat reçoive un soutien de haute qualité avec le potentiel de réaliser des économies.

1. Soutien à la mise en œuvre au niveau des pays

À mesure que les pays riches en ressources s'adaptent à l'évolution des conditions mondiales, il est essentiel d'assurer que les processus nationaux de l'ITIE soient axés sur les résultats, qu'ils soient efficaces et alignés sur les priorités des parties prenantes nationales. Il est toujours demandé de **démontrer l'impact de la mise en œuvre** au-delà des divulgations régulières. Il existe des opportunités de renforcer la mise en œuvre axée sur les résultats, ainsi qu'une analyse d'impact et une communication solides. En outre, des efforts plus importants sur **la mobilisation des ressources domestiques, la transition énergétique, la lutte contre la corruption**, les données ouvertes et l'accélération des progrès en matière de divulgations systématiques, resteront une priorité élevée pour l'ITIE. Des divulgations proactives fondées sur des données ponctuelles, utilisables et accessibles remplaceront progressivement les rapports rétrospectifs pour éclairer les processus décisionnels, favoriser l'analyse indépendante et promouvoir le débat public.

Afin d'aider les pays de mise en œuvre à maximiser les retombées de la mise en œuvre de la Norme ITIE, le Secrétariat se concentrera sur les **objectifs** suivants :

- S'appuyer sur les recommandations de l'évaluation indépendante, **raviver l'engagement des parties prenantes**, pour la société civile, les entreprises et les gouvernements pour un fonctionnement plus efficace des groupes multipartites en tant que plateforme de dialogue. Pour ce faire, il conviendra d'entreprendre une série de missions en personne et en mode virtuel, de cibler l'engagement des principaux groupes de parties prenantes et de faciliter le dialogue sur les politiques axé sur des questions d'intérêt national.
- **Aligner la mise en œuvre de l'ITIE sur les réformes nationales prioritaires**, en travaillant avec les parties prenantes pour identifier la complémentarité. Il conviendra avant tout de s'assurer que les objectifs du plan de travail sont alignés sur les priorités nationales et que la planification soit axée sur les résultats et orientée vers la génération d'impact. Sous réserve de financement et en cas de demande, le Secrétariat collaborera avec l'OCDE et le Forum intergouvernemental afin de fournir un soutien aux pays dans lesquels l'EMAPE est très pertinente.
- En collaboration avec la GIZ, la Banque mondiale et l'USAID, faire progresser **les divulgations systématiques** par le renforcement des capacités, l'assistance technique et l'apprentissage par les pairs, en faisant un usage optimal des données ITIE.
- **Focaliser le soutien à la mise en œuvre sur les tâches ayant le plus grand impact**, en appliquant les enseignements tirés de l'engagement des parties prenantes et en réalignant les priorités permettant d'identifier les travaux à plus forte valeur ajoutée.
- **Contribuer à l'élaboration des politiques dans le secteur extractif** et identifier les opportunités pour les parties prenantes d'utiliser les données ITIE dans les politiques et les débats en cours sur la gouvernance des ressources naturelles.
- **Soutenir les groupes multipartites à se focaliser davantage sur les données, l'analyse et la pertinence des politiques** et moins sur la commande et la production de rapports.
- **Faciliter l'apprentissage par les pairs et le partage des connaissances** entre les régions et les thèmes.
- **Tirer parti du nouveau modèle de Validation**, fournir des conseils techniques aux pays de mise en œuvre actuels et potentiels sur la manière de recenser les divulgations systématiques, en complétant des modèles de transparence et en préparant et soumettant des données résumées.
- En s'appuyant sur les enseignements tirés du projet pilote de l'ITIE sur **les approches alternatives au rapportage**, fournir des orientations aux groupes multipartites pour la planification des cycles de divulgation ITIE, afin d'assurer la divulgation d'informations

ponctuelles, fiables et pertinentes de manière rentable.

Le soutien à la mise en œuvre du Secrétariat international comprendra des efforts visant à mobiliser le soutien politique pour la mise en œuvre dans les pays, à faciliter l'élaboration de plans de travail axés sur les résultats et alignés sur les objectifs nationaux, à soutenir une gouvernance efficace des groupes multipartites, à contribuer à l'établissement de rapportages ponctuels et pertinents et à fournir des conseils sur les efforts de divulgation systématique et de diffusion des données, adaptés aux priorités régionales et nationales.

A. Afrique anglophone et lusophone

La région anglophone et lusophone comprend 13 pays d'Afrique occidentale, orientale et australe.³ Les perspectives macroéconomiques et politiques de la région sont incertaines alors que des élections auront lieu dans plusieurs pays l'année à venir. Bien qu'une reprise soit prévue en 2023, la croissance économique restera lente. La volatilité des prix des matières premières a été sévère au cours des deux dernières années en raison de la pandémie de Covid-19 et de l'invasion continue de l'Ukraine par la Russie. Le choc des prix du pétrole au plus fort de la pandémie a mis à rude épreuve les dépenses publiques des gouvernements, en particulier pour les pays tributaires du pétrole. L'incertitude des revenus des gouvernements en raison de la volatilité des prix des matières premières a été aggravée par des crises d'endettement. Le Ghana, le Mozambique et la Zambie ont négocié des programmes du FMI pour pouvoir y faire face. La principale priorité des pays de la région est de mobiliser des ressources domestiques pour financer les dépenses publiques.

Un objectif primordial du Secrétariat dans la région est d'**améliorer la qualité des divulgations ITIE et de démontrer leur impact**. Cela s'appuiera sur les progrès réalisés par le biais de rapportages flexibles et de divulgations systématiques dans la région. On s'attend à ce que les rapportages ITIE dans la région soient plus analytiques et capables d'influencer la prise de décision au niveau gouvernemental ainsi que le débat public sur **la mobilisation des ressources domestiques**. **Les Validations** du Ghana, de l'Ouganda et du Nigéria seront utilisées pour encourager la poursuite des réformes et démontrer l'impact.

Une priorité clé dans la région est d'atténuer le risque de corruption, tout en améliorant **les divulgations faites par les entreprises d'État**. Celles de l'entreprise d'État du Niger (NNPC), du Ghana (GNPC), de l'Angola (Sonangol) et du Mozambique (ENH) devraient contribuer aux **efforts de lutte contre la corruption**. Le Secrétariat soutiendra la participation de ces entreprises d'État au sein du réseau et appuiera les efforts de sensibilisation pour qu'elles envisagent de devenir des entreprises soutenant l'ITIE. Un soutien sera apporté au Malawi et à l'Ouganda pour réaliser un diagnostic des vulnérabilités dans l'attribution des droits miniers, afin d'aider à gérer les risques de corruption. Dans le cadre de la Validation du Nigeria, le Secrétariat enquêtera sur les allégations de corruption impliquant des agences gouvernementales et formulera des recommandations d'actions correctives à examiner par le Conseil d'administration de l'ITIE.

Le Secrétariat soutiendra également le débat public, la réforme juridique et la pratique en matière de **divulgation des contrats**. L'accent sera mis sur les pays qui ne divulguent pas actuellement les contrats et où l'intérêt du public pour les divulgations est grand, en l'occurrence l'Angola, le Nigeria, la Tanzanie et l'Ouganda. Dans des pays tels que le Ghana et le Mozambique,

³ Pays ITIE : <https://eiti.org/fr/pays>

où des divulgations sont déjà effectuées, les efforts se centreront sur le soutien aux groupes multipartites pour examiner l'analyse des contrats divulgués.

Plusieurs pays de la région, dont le Ghana, le Liberia, le Nigeria et la Zambie, prennent part au programme Opening Extractives (OE). Le Secrétariat travaillera avec ces pays pour faire avancer **la divulgation de la propriété effective**, alors que plusieurs de ces pays mettent moins l'accent sur le cadre juridique et politique et s'attaquent davantage aux goulots d'étranglement complexes dans la collecte, la vérification et l'utilisation des données. Le Secrétariat travaillera également avec le Malawi, l'Ouganda et la Sierra Leone pour faire progresser les divulgations sur la propriété effective. Le Secrétariat vise à intégrer l'analyse des données sur la propriété effective aux données sur les octrois de licences et de contrats.

La transition énergétique offre des opportunités et des risques pour les pays de la région qui abritent de minéraux critiques et/ou qui dépendent fortement du pétrole et du gaz. Les pays de la région se focalisent sur le lien entre l'accès à l'énergie et la transition énergétique. Dans ce contexte, le Secrétariat poursuivra ses efforts au Ghana, au Nigeria, en Sierra Leone et en Zambie pour soutenir les processus décisionnels gouvernementaux. Les efforts porteront principalement sur l'influence des politiques nationales, afin d'aider les pays à gérer l'impact de la transition énergétique.

B. Afrique francophone et ANMO

La région Afrique francophone et ANMO comprend 16 pays de mise en œuvre, à la fois en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. **Le Sénégal accueillera la Conférence mondiale de l'ITIE en juin 2023.**

L'instabilité politique sévit dans plusieurs pays de la région, avec des coups d'État militaires notables au Burkina Faso, en Guinée et au Mali, et une transition politique amorcée après le décès brutal du chef d'État tchadien. Ces pays sont confrontés à d'importants défis sur le plan sécuritaire et socioéconomique. **Le manque de financements alloués à l'ITIE** est également une préoccupation dans de nombreux pays. L'ITIE continue d'offrir une plateforme de **dialogue avec les organisations locales de la société civile** qui opèrent parfois dans des environnements difficiles dans la région. Dans ce contexte, le Secrétariat international prévoit d'organiser un atelier régional pour renforcer l'engagement de la société civile dans la mise en œuvre de l'ITIE.

En outre, l'équipe chargée de l'Afrique francophone proposera une assistance technique et de coordination aux pays intéressés pour qu'ils puissent opérer trois changements clés.

Le Secrétariat international encouragera l'engagement régional en matière de **mobilisation des ressources domestiques**, en s'appuyant sur les travaux initiaux menés en République du Congo. Les efforts à plus grande échelle dans ce domaine seront dirigés vers les opportunités en République démocratique du Congo (RDC), au Gabon, au Niger, en République du Congo et au Sénégal.

Le Secrétariat continuera d'aider les pays à comprendre l'impact de **la transition énergétique** sur leurs secteurs extractifs, les minéraux critiques, les opportunités dans les énergies renouvelables et la foresterie lorsque cela reflète les priorités nationales. La Mauritanie mène déjà un projet sur la transition énergétique et de nouvelles opportunités sont en cours de discussion avec la RDC et le Gabon.

Le Secrétariat prévoit de renforcer la sensibilisation des entités chargées de **la lutte contre la corruption** en Afrique francophone et d'apporter un soutien supplémentaire aux pays impliqués dans de récents scandales, tels que le Cameroun, la Côte d'Ivoire et la RDC. D'autres opportunités de soutien au Gabon sont également en cours de discussion.

Le Secrétariat aidera les groupes multipartites à surmonter les défis liés à **la divulgation des contrats**, notamment les obstacles juridiques et infrastructurels dans des pays tels que le Cameroun, la République centrafricaine, la Côte d'Ivoire, le Gabon, Madagascar, le Mali et le Niger.

Le Secrétariat fournira un soutien ciblé aux pays où **l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE)** est une priorité, notamment au Burkina Faso, au Tchad, en RDC, au Mali et au Niger, y compris des efforts visant à traiter les questions relatives au genre. Le Secrétariat poursuivra sa collaboration avec l'OCDE sur la mise en œuvre du devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais, par le biais d'une assistance technique et du renforcement des capacités. Le Secrétariat prévoit de fournir un soutien adapté dans le domaine des **paiements et transferts infranationaux** aux Burkina Faso, au Tchad, en Côte d'Ivoire, en RDC, au Mali et au Niger.

Le Secrétariat fournira des orientations et des contributions aux pays ayant des difficultés avec la **gouvernance de leur groupe multipartite** et soutiendra les initiatives de **divulgations systématiques et de rapportage alternatif**, tel que le projet pilote en Mauritanie.

Le premier semestre de l'année sera également consacré à aider les pays à préparer leur présentation de leurs travaux lors de **la Conférence mondiale**. En outre, le Secrétariat prévoit d'organiser trois **ateliers de renforcement des capacités sur la propriété effective, la gouvernance des entreprises d'État à l'échelle régionale**, ainsi que de soutenir le suivi de **l'impact de l'ITIE** dans les pays.

C. Asie-Pacifique

L'équipe Asie du Secrétariat couvre trois sous-régions, chacune présentant un contexte politique et économique distinct. Ces sous-régions comprennent l'Eurasie (Asie centrale, Caucase et Europe), l'Asie du Sud-Est et le Pacifique.

L'Asie concentre 75 % de la demande mondiale de charbon et compte quatre des principaux producteurs de charbon au monde (la Chine, l'Inde, l'Indonésie et le Kazakhstan), ce qui rend le discours sur **la transition énergétique** des plus pertinents dans la région. **La suspension de l'Afghanistan** suscite des inquiétudes quant à l'absence de transparence sur la production et les revenus, en particulier sur les minéraux critiques. **Le Myanmar** reste également sous le coup d'une mesure de suspension, ce qui laisse peu de perspective de progrès sur la gouvernance des industries extractives. En 2023, le Secrétariat continuera son travail de sensibilisation à la transition énergétique, en particulier aux minéraux critiques. Cela inclut un forum régional sur la transition énergétique prévu au quatrième trimestre. Un soutien ciblé sur la gestion des risques de gouvernance dans les minéraux critiques et la facilitation des dialogues communautaires sur la transition juste sera fourni aux groupes multipartites en Indonésie et aux Philippines. Un atelier régional sur la Norme ITIE 2023 est prévu pour coïncider avec le forum régional sur la transition énergétique.

Quatre pays, l'Arménie, l'Indonésie, la Mongolie et les Philippines, mettent en œuvre le programme d'Opening Extractives. Le Secrétariat continuera de fournir un soutien technique à

ces pays sur la vérification des données relatives à **la propriété effective**, l'amélioration des registres de propriété effective, la collecte et l'utilisation des données. Le Secrétariat renforcera également son soutien à la propriété effective dans d'autres pays, notamment en République kirghize et en Papouasie-Nouvelle-Guinée, où il existe des opportunités de renforcer les cadres politiques et les procédures de collecte de données. En Irak, le Secrétariat soutiendra l'exercice de cadrage prévu par le Groupe multipartite pour améliorer la collecte de données sur la propriété effective.

L'Arménie, la Mongolie, les Philippines et le Timor-Leste **divulguent déjà leurs contrats**. Toutefois, d'autres pays de la région continuent de faire face à des obstacles juridiques et administratifs. Le Secrétariat soutiendra l'Indonésie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée à surmonter ces obstacles, en tirant parti des recommandations issues des examens juridiques et des études de cadrage, financés par l'USAID en 2022. Le Secrétariat prévoit de soutenir le Kazakhstan et le Kirghizistan dans la publication des contrats miniers. Dans le cadre du soutien régulier à la mise en œuvre et des actions correctives prises à la suite de la Validation, le Secrétariat soutiendra l'Arménie, l'Albanie, les Philippines, la Mongolie et le Timor-Leste dans le renforcement de leur mise en œuvre de l'Exigence 2.4 relative à la divulgation des contrats.

Plusieurs pays de la région ont commencé à divulguer partiellement les données ITIE par le biais de portails gouvernementaux. Le Secrétariat fournira un soutien ciblé sur **les divulgations systématiques** à l'Indonésie, à la République kirghize, à la Mongolie et aux Philippines, afin de s'appuyer sur les réformes que ces pays ont commencé à mettre en œuvre sur la divulgation systématique.

Le Secrétariat continuera à fournir un soutien technique aux groupes multipartites en Arménie, en Indonésie, en Mongolie et aux Philippines, qui ont commencé à intégrer **la lutte contre la corruption** dans leurs processus ITIE. En fonction des ressources disponibles, le Secrétariat envisagera de soutenir la réalisation d'un diagnostic de la corruption en République kirghize.

L'équipe Asie soutiendra les préparatifs de la Validation en Indonésie, en Irak, au Kazakhstan, en République kirghize et au Tadjikistan, et organisera des séances techniques régulières avec les pays qui ont été validés en 2021 et 2022, notamment l'Albanie, l'Arménie, la Mongolie, les Philippines, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Timor-Leste.

En ce qui concerne l'engagement régional, l'équipe Asie renforcera sa collaboration avec l'ANASE sur le partage des données avec la base de données des minéraux de l'ANASE et poursuivra son engagement avec le Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). Un engagement soutenu avec la Banque asiatique de développement sur la transition énergétique et la propriété effective sera également exploré.

D. Amérique latine et Caraïbes

En 2023, les 11 pays de la région continueront de faire face à une croissance timide suite à la pandémie de Covid-19, à des taux d'inflation élevés, à des tensions sociales et à une instabilité politique. Les pays riches en ressources tels que la Colombie et le Chili devront trouver un équilibre entre le développement de leurs ressources extractives et les objectifs ambitieux en matière environnementale et de transition énergétique. D'autres pays, tels que dans les Caraïbes, devront veiller à ce que les revenus du secteur extractif continuent de répondre aux objectifs de développement. Les pays dans lesquels le secteur extractif est relativement limité,

tels que la République dominicaine, le Guatemala et le Honduras, cherchent à faire en sorte de contribuer tant soit peu au développement économique au niveau local.

Le Secrétariat accordera la priorité à cinq domaines thématiques, à savoir **la divulgation systématique, la transparence environnementale, la mise en œuvre au niveau infranational, la propriété effective et les entreprises d'État**. La réunion du Conseil d'administration prévue à Buenos Aires au début du mois de mars, la Conférence mondiale en juin et les missions de soutien à la pré-Validation devraient servir de cadres propices à l'engagement. Le Secrétariat international poursuivra son engagement auprès des organisations de la société civile (OSC) régionales sur les questions et les défis liés à la mise en œuvre de l'ITIE.

S'appuyant sur le soutien fourni à l'Argentine, à la République dominicaine, à l'Équateur, au Guatemala et à Trinité-et-Tobago en 2022, le Secrétariat continuera de travailler avec ces pays, ainsi qu'avec le Mexique et le Pérou, pour les faire progresser les **divulgations systématiques**. La région dispose de systèmes gouvernementaux relativement bien développés et le Secrétariat international vise à promouvoir une mise en œuvre de l'ITIE plus intelligente grâce à une meilleure utilisation des données ITIE et des conclusions.

La transparence **environnementale** est importante pour de nombreux pays dans la région. Le Secrétariat travaillera avec des pays tels que la Colombie, du Guatemala, du Mexique et le Pérou pour un partage d'expériences régionales en vue d'améliorer la transparence des questions et de l'impact environnementaux. Il s'agira notamment d'aborder les opportunités émergentes pour faire face aux risques de gouvernance liés aux efforts de **transition énergétique** dans les pays clés de la région.

La mise en œuvre de l'ITIE au niveau **infranational**, y compris l'engagement des communautés extractives, est une question fondamentale pour la gouvernance extractive et l'impact de ces activités sur le développement. Le Secrétariat travaillera avec des pays tels que l'Argentine, la Colombie, la République dominicaine et le Pérou pour assurer que les enseignements et les bonnes pratiques soient partagés entre les régions. En particulier, le Secrétariat soutiendra l'expansion de la couverture de l'ITIE au-delà du niveau fédéral en Argentine.

Alors que de nombreux pays de la région mettent en œuvre la divulgation de **la propriété effective** dans le cadre des engagements du Groupe d'action financière (GAFI), des progrès supplémentaires seront nécessaires dans la plupart des pays pour assurer le respect des exigences de l'ITIE en matière de propriété effective. Le Secrétariat, en collaboration avec le programme Opening Extractives, continuera d'aider l'Argentine et d'autres pays de la région, tels que la Colombie, l'Équateur, le Mexique et le Pérou, à progresser vers la réalisation de leurs objectifs en matière de propriété effective.

Des **entreprises d'État**, telles que PEMEX au Mexique, Ecopetrol en Colombie et Petro Ecuador en Équateur sont les fers de lance au niveau national de la transition vers l'extraction durable. Le Mexique commence à développer son industrie nationale du lithium. Le Secrétariat cherchera des opportunités pour contribuer aux efforts de ces entreprises en matière de transparence et de bonne gouvernance.

Le Secrétariat international accordera la priorité à la sensibilisation au Chili et continuera de renforcer l'engagement avec la Jamaïque sur la base des efforts de sensibilisation en 2022. Le Secrétariat international commencera à explorer les opportunités de mise en œuvre de l'ITIE au Panama.

E. Europe

Les pays européens ont fait des progrès constants dans la mise en œuvre de l'ITIE. L'objectif stratégique de la région est d'assurer une approche rentable de la mise en œuvre de l'ITIE, qui ajoute de la valeur aux politiques et débats nationaux. Les thèmes communs incluent l'ouverture du gouvernement, la promotion du commerce et de l'investissement, la transition énergétique, l'ajustement structurel et le démantèlement. Suite au bouleversement des relations commerciales avec la Russie, la sécurité de la chaîne d'approvisionnement en énergie et en matières premières est une priorité dans l'agenda européen.

Le Secrétariat international encouragera la collaboration régionale européenne pour explorer la manière dont le processus ITIE peut contribuer au débat public sur **la transition énergétique**, en particulier dans des domaines d'intérêt général tels que le démantèlement des plateformes en mer du Nord et la recherche de nouveaux modèles commerciaux pour le captage et le stockage du carbone. Le Secrétariat se focalisera davantage sur le soutien des efforts nationaux visant à utiliser les données de l'ITIE pour éclairer les politiques relatives aux chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques. Suite à la Conférence mondiale et aux révisions de la Norme, le Secrétariat abordera la manière dont le processus ITIE du Royaume-Uni peut ajouter de la valeur au débat national sur la transition énergétique.

L'adhésion à la Norme ITIE en Europe est de plus en plus axée sur **la divulgation systématique**, telle que le rapportage des entreprises conformément aux directives de l'UE sur la transparence et la comptabilité. Le Secrétariat assurera le suivi avec la Norvège pour encourager le partage des meilleures pratiques en matière de divulgation systématique, y compris des exemples de la manière dont l'utilisation des données peut étayer le débat public, en s'appuyant sur l'exemple de l'Allemagne. Le Secrétariat continuera de sensibiliser la société civile à l'ITIE et à sa pertinence pour les priorités nationales, notamment l'expansion de l'exploitation minière dans le pays.

Avant 2022, l'Ukraine avait d'importantes activités de transport et d'extraction d'hydrocarbures (4,5 % du PIB). Toutefois, **l'assaut militaire de la Russie contre l'Ukraine** a déstabilisé le pays et entraîné la suspension de la plupart des activités extractives. La guerre en Ukraine a posé des défis à l'économie et à la sécurité énergétique à l'échelle mondiale et plus particulièrement dans la région. En réponse à ces circonstances exceptionnelles et difficiles, le Secrétariat travaillera en étroite collaboration avec ses partenaires, afin de **fournir une assistance ciblée à la poursuite de la mise en œuvre de l'ITIE en Ukraine avec un soutien dédié à cet effet.**

L'Allemagne vise à tirer parti des progrès de son projet pilote de déclaration pour promouvoir un nouveau modèle d'**assurance de la qualité des données**, par le biais d'un rapprochement fondé sur les risques. Cette approche permettra de mieux faire comprendre la manière dont les données de l'ITIE peuvent être utilisées pour l'analyse de questions prioritaires nationales, telles que la sécurité de l'approvisionnement en matières premières.

Le Secrétariat explorera l'intérêt des associations d'entreprises, des OSC et des groupes multipartites de l'Union européenne et du Royaume-Uni à utiliser les divulgations ITIE pour améliorer la transparence du **commerce des matières premières**.

Le Secrétariat fournira un soutien technique au Royaume-Uni sur **la divulgation des contrats**. Une meilleure utilisation des données et des rapportages ITIE sera encouragée auprès des parties prenantes britanniques, ainsi que le partage avec le réseau mondial de l'ITIE de l'expérience du Royaume-Uni concernant la ponctualité des données. Suite à la Conférence mondiale et aux

révisions de la Norme ITIE, le Secrétariat abordera la manière dont le processus ITIE du Royaume-Uni peut ajouter de la valeur au débat national sur la transition énergétique.

Le Secrétariat approfondira le rapprochement avec **l'Union européenne**, notamment en engageant la communauté diplomatique à explorer les domaines dans lesquels l'ITIE peut se connecter aux priorités nationales et régionales. Il fera également suite à une nouvelle opportunité de candidature de la Roumanie.

F. Validation

Le modèle de Validation favorise une mise en œuvre durable et efficace de l'ITIE par les pays et une participation plus significative des parties prenantes nationales. La Validation vise à fournir des recommandations stratégiques concernant les futurs domaines prioritaires, tout en maintenant une assurance qualité robuste de la Norme ITIE dans tous les pays de mise en œuvre.

Afin de continuer à préserver la qualité de la mise en œuvre de l'ITIE dans les pays membres, le Secrétariat s'emploiera à :

- Garantir des processus de Validation efficaces et inclusifs dans les pays membres.
- Renforcer la capacité des parties prenantes de l'ITIE et du personnel du Secrétariat international pour participer et mettre en œuvre le modèle de Validation.
- Documenter et communiquer les enseignements tirés des résultats des Validations.
- Examiner les enseignements tirés des Validations de l'Exigence 1.3 et de l'adhésion au protocole ITIE : Participation de la société civile en vue de renforcer la mise en œuvre de cette disposition de la Norme ITIE.
- Ajuster le modèle de Validation à la lumière des améliorations convenus des Exigences de l'ITIE et élaborer des mécanismes transitoires pour passer à la Norme ITIE 2023.
- Pour atteindre ces objectifs, le Secrétariat entreprendra des Validation dans 17 pays et soutiendra les groupes multipartites de 22 pays à s'y préparer. Le Secrétariat étudiera plus en détail la manière dont la Validation contribue aux divulgations systématiques. Enfin, le Secrétariat fera rapport au Conseil d'administration sur les progrès et les défis existant et facilitera les discussions du Comité de Validation sur les enseignements tirés de la Validation.

Le modèle de Validation 2021 offre des opportunités d'identifier et de reconnaître les approches innovantes en matière de mise en œuvre et d'impact. La focalisation sur la divulgation systématique des données ITIE permet d'identifier et de faire connaître des exemples de pays concernant la mise en œuvre rentable et les alternatives au rapportage ITIE traditionnel. Les améliorations aux Exigences de l'ITIE offrent une opportunité d'améliorer davantage le modèle de Validation afin d'encourager une mise en œuvre rentable et efficace en termes d'impacts avant la prochaine Conférence mondiale.

La pandémie de Covid-19 a eu des répercussions négatives sur la capacité des groupes multipartites et des pays de mise en œuvre à préparer et à soutenir la Validation. Si les effets de la pandémie persistent ou si l'instabilité politique augmente dans certains pays, il sera difficile de

respecter le calendrier des Validation convenu tout en optimisant une appropriation accrue du processus de Validation par les groupes multipartites.

Avec une majorité de pays de mise en œuvre soumettant leur deuxième, troisième voire quatrième Validation en vertu de la Norme ITIE en vigueur, les groupes multipartites risquent d'être gagnés par une certaine « fatigue liée à la Validation » croissante. Le nouveau modèle de Validation vise à intégrer la préparation de la Validation au cycle de mise en œuvre, bien que la capacité des groupes multipartites puisse parfois être limitée en raison de contraintes budgétaires et d'autres priorités. Le calendrier des Validations pour 2023 est ambitieux, en particulier en raison de la Conférence mondiale, et il est possible que le Secrétariat ait du mal à le respecter comme précédemment indiqué. Il sera indispensable de renforcer davantage les capacités du Secrétariat et de recourir à l'évaluation par les pairs et de faire appel éventuellement à des consultants pour que le Secrétariat puisse mener à bien les Validations 2023. Il sera peut-être nécessaire d'ajuster le calendrier des Validations en fonction des demandes de prorogation des pays de mise en œuvre et des contraintes de capacité du Secrétariat international et du Conseil d'administration.

G. Sensibilisation

La sensibilisation des parties prenantes est essentielle pour permettre aux pays riches en ressources de rejoindre l'ITIE et d'encourager de nouvelles entreprises à soutenir l'ITIE. Avec la reprise des déplacements internationaux, le Secrétariat cherchera à :

- Engager des pays riches en ressources, ne mettant pas encore en œuvre l'ITIE, pour les encourager à y adhérer.
- Mobiliser le soutien des secteurs du pétrole, du gaz, de l'énergie, des mines et du commerce des matières premières, ainsi que le soutien des institutions financières impliquées dans ces secteurs.

Conformément à la stratégie de sensibilisation de l'ITIE approuvée par le Conseil d'administration, les activités incluront une sensibilisation ciblée des pays riches en ressources prioritaires, tels que **l'Australie, le Brésil, le Chili et l'Afrique du Sud**, ainsi qu'un engagement axé sur la demande avec d'autres pays qui se sont engagés à mettre en œuvre l'ITIE, tels que **le Liban, la Jamaïque et la Tunisie**. Le Secrétariat répondra également à l'intérêt manifesté par d'autres pays et les aidera à la mise en œuvre, s'ils en font la demande, tel que c'est le cas de **la Guinée équatoriale, de la Namibie, de la Roumanie, de la Serbie, du Soudan du Sud et des États-Unis**.

Les activités incluront également la sensibilisation d'entreprises pour leur participation à la Conférence mondiale, un engagement ciblé auprès d'investisseurs et d'institutions financières, et la communication de l'importance de l'ITIE, en particulier en ce qui concerne le commerce des matières premières, la transition énergétique, les domaines ESG, les investissements et les prêts, l'approvisionnement responsable et les entreprises d'État.

2. Politiques et partenariats mondiaux

L'ITIE continue d'opérer dans un contexte mondial dynamique, avec des incertitudes liées à la l'invasion continue de l'Ukraine par la Russie. La volatilité persistante des secteurs du pétrole et du gaz, la demande soutenue de minéraux stratégiques et la diversification des entreprises énergétiques accroissent l'importance des politiques liées prioritairement à la transition énergétique et à la lutte contre la corruption. L'ITIE continuera de travailler dans six domaines stratégiques prioritaires en 2023, tels qu'énoncés dans le document respectif approuvé par le Conseil d'administration en octobre 2020⁴. Le Secrétariat en fera le suivi en appuyant les organismes nationaux de mise en œuvre et en collaborant avec les partenaires internationaux. Il veillera également à ce que les priorités des parties prenantes soient reflétées dans les discussions du Conseil d'administration concernant la réforme de la Norme ITIE pour qu'elle soit cohérente, pertinente, économiquement justifiée et privilégie l'appropriation par les pays.

H. Engagement des pays et soutien aux pays

Les pays membres ayant aligné la mise en œuvre de l'ITIE sur leurs priorités nationales, la demande d'assistance technique et d'exploitation des données ITIE pour éclairer les grandes questions de politiques a augmenté. Le Secrétariat international s'appuie toujours sur l'expertise et l'expérience de ses différentes équipes pour offrir un soutien et des conseils utiles aux parties prenantes des pays ITIE. Dans certains cas, cela implique une étroite collaboration et un rapprochement avec les autorités chargées des réformes, des technocrates et champions du plaidoyer, ainsi que des efforts de renforcement des capacités en fonction de la demande des représentants des collèges siégeant aux groupes multipartites, et en outre de la participation des organisations de la société civile.

I. Élaboration de politiques et partenariats internationaux

Sur la base des enseignements tirés de l'engagement des pays et du soutien qui leur est apporté, le Secrétariat international structure des orientations et intervient auprès des partenaires internationaux pour contribuer à l'établissement de normes favorisant la transparence dans les industries extractives. En 2023, le Secrétariat continuera de participer à des forums multilatéraux, à des rencontres avec des organisations internationales et à des groupes travaillant sur les normes de transparence et de redevabilité. Il tirera ainsi parti des réseaux et des partenariats pour appuyer les pays membres sur les questions de politiques qui ne relèvent pas de son domaine d'expertise. Il facilitera également les débats au sein du Conseil d'administration et la consultation des parties prenantes sur les précisions à apporter à la Norme ITIE, dans la perspective de la Conférence mondiale de 2023, et reverra sa présentation afin de la rendre plus accessible et de faciliter la compréhension des exigences. Le Secrétariat note également que les recommandations de l'évaluation indépendante sont susceptibles d'avoir un impact sur notre travail politique au cours de l'année à venir, notamment les implications pour la mise en œuvre infranationale.

⁴ Priorités stratégiques de l'ITIE : <https://eiti.org/fr/documents/priorities-strategiques-de-litie-2021-2023>

J. Vue d'ensemble des priorités, des objectifs et des activités stratégiques

Domaine stratégique	Objectifs	Activités
Lutte contre la corruption	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une articulation plus claire du rôle de l'ITIE dans la lutte contre les risques de corruption aux niveaux national et local. 	<ul style="list-style-type: none"> Formations et actions de sensibilisation au niveau mondial et régional pour expliquer les dispositions relatives à la lutte contre la corruption, contenues dans la Norme ITIE. Interventions auprès des acteurs et partenaires de la lutte contre la corruption, notamment le groupe d'experts OCDE-NRGI-ITIE sur les minéraux critiques. Mise à jour de la note d'orientation sur la lutte contre la corruption en fonction des modifications apportées à la Norme ITIE. Renforcement du plaidoyer sur le rôle de l'ITIE dans la lutte contre les risques de corruption dans la transition énergétique.
Transition énergétique	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir les parties prenantes nationales dans l'utilisation des données ITIE et des plateformes multipartites pour contribuer au dialogue sur les politiques en matière de transition énergétique. Sous réserve du résultat de l'amélioration de la Norme, renforcer le profil du mandat de l'ITIE et la valeur ajoutée sur les questions de transition énergétique. 	<ul style="list-style-type: none"> Soutien à l'utilisation des données, des outils, des orientations et des analyses de l'ITIE par les parties prenantes dans les pays ITIE sélectionnés. Soutien dans le développement d'orientations sur la transition énergétique et sur l'impact de la transition sur les revenus pétroliers, gaziers et miniers. Approfondissement des partenariats et engagement des acteurs clés travaillant sur la transition énergétique et les politiques liées au changement climatique au niveau mondial. Accélération de l'engagement à partager des enseignements tirés sur la transparence et le dialogue multipartite avec le secteur des énergies renouvelables. Assurance de l'alignement et de la cohérence des politiques avec les initiatives existantes.

Gouvernance multipartite et engagement de la société civile	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir un fonctionnement plus efficace des groupes multipartites dans tous les pays membres. • Encourager une participation accrue de la société civile aux organes de gouvernance du secteur extractif. • Traduire le soutien mondial de l'industrie à l'ITIE par un engagement plus transparent et une meilleure reddition des comptes des entreprises au sein des groupes multipartites. 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration de mécanismes pour surveiller l'espace civique et répondre aux préoccupations de certains pays confrontés à des défis liés à l'espace civique. • Facilitation des activités de renforcement des capacités sur le protocole relatif à la société civile, là où cela est nécessaire ou bien demandé.
Propriété effective	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le soutien politique et fournir une assistance technique améliorée aux fins d'élaboration de registres publics basés sur des données fiables. • Renforcer les compétences pour améliorer l'utilisation des données sur la propriété effective et appuyer la gouvernance des ressources naturelles. • Partager les connaissances au niveau régional. • Tirer parti du programme Opening Extractives, démontrer son impact et canaliser le soutien à l'échelle mondiale en faveur de la transparence des données relatives à la propriété effective. 	<ul style="list-style-type: none"> • Continuité du soutien politique des gouvernements membres d'Opening Extractives par le biais d'événements de haut niveau et d'actions de communication stratégiques. • Approfondissement de l'assistance technique sur la propriété effective et renforcement des capacités pour l'utilisation des données qui s'y rapportent. • Organisation de rencontres régionales et mondiales d'échange entre pairs et de forums/communautés de pratiques. • Recherche et plaidoyer mondial sur les effets positifs de la transparence des informations relatives à la propriété effective. • Soutien aux entreprises extractives internationales pour qu'elles adhèrent aux attentes à l'égard des entreprises qui soutiennent l'ITIE concernant la transparence de la propriété effective ; travail avec des cabinets professionnels pour établir de telles déclarations, et avec les pays d'Opening Extractives pour renforcer l'engagement des entreprises en ce sens au niveau national. • Mise à jour des directives sur la mise en œuvre de l'Exigence 2.5 sur la base de la Norme ITIE 2023.
Transparence des contrats	<ul style="list-style-type: none"> • Plaider auprès des dirigeants nationaux, catalyser la discussion et profiter du moment pour encourager les réformes en vue de la transparence des contrats extractifs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Recherches et activités de plaidoyer à l'échelle mondiale sur l'importance de la transparence des contrats pour le renforcement de la gouvernance du secteur extractif. • Études techniques au niveau national/régional et renforcement

	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître la capacité des parties prenantes afin que les pays respectent davantage l'Exigence 2.4. • Documenter les cas d'espèce et démontrer la pertinence d'une politique de transparence des contrats, mise au service des priorités stratégiques. 	<p>des capacités en matière de transparence des contrats et d'utilisation de ces documents.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien au réseau des gouvernements défendant la transparence des contrats. • Mise à jour des directives sur la mise en œuvre de l'Exigence 2.4 sur la base de la Norme ITIE 2023.
Recouvrement des recettes et analyse fiscale	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la mobilisation des ressources domestiques par une plus grande transparence sur la manière dont les impôts sont établis, calculés et payés, en vue de faciliter et d'éclairer le débat sur le régime fiscal applicable au secteur extractif. • Documenter l'impact de l'ITIE sur la mobilisation des ressources domestiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien à l'amélioration des divulgations pertinentes pour l'analyse des régimes fiscaux. • Actualisation des notes d'orientation sur les informations de production et d'exportation. • Analyse des lacunes dans les divulgations actuelles de certains pays. • Élaboration de notes d'orientation et/ou de politique sur l'ITIE et la mobilisation des ressources domestiques.
Entreprises d'État et commerce des matières premières	<ul style="list-style-type: none"> • Faire avancer les divulgations systématiques sur la participation des États et des entreprises d'État et développer les compétences pour une meilleure exploitation des données. • Démontrer et faire connaître l'impact de l'ITIE sur la transparence des entreprises d'État et du commerce des matières premières. • Contribuer à l'élaboration de normes mondiales sur la transparence du commerce des matières premières, applicables par les gouvernements et les entreprises. 	<ul style="list-style-type: none"> • Facilitation des réunions du réseau des entreprises d'État et du Groupe de travail sur le commerce des matières premières. • Précision des lignes directrices pour la divulgation des ventes de métaux et de minéraux. • Actualisation du formulaire de divulgation destiné aux entreprises d'État. • Accompagnement du renforcement des capacités des OSC dans les pays producteurs sur les questions liées au commerce des matières premières. • Co-organisation d'une table ronde avec la Commission européenne sur le commerce des matières premières.
Genre, et impact environnemental et social	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la participation des femmes et d'autres groupes de citoyens à la mise en œuvre de l'ITIE. • Aider les pays mettant en œuvre l'ITIE à évaluer les règles et pratiques relatives à la gestion et au 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des résultats de la Validation pour approfondir le soutien à la mise en œuvre des exigences liées au genre. • Organisation de séances de formation à l'intention des nouveaux membres des groupes multipartites sur le contrôle des dispositions relatives au genre contenues dans la Norme ITIE.

	<p>suivi de l'impact environnemental des industries extractives.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Documentation des expériences et des meilleures pratiques des pays sur les questions d'égalité de genre et sur le secteur minier artisanal et à petite échelle.
<p>Mise en œuvre au niveau infranational</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les acteurs locaux dans l'élaboration des divulgations et du dialogue sur la transition énergétique par le biais de l'ITIE. • Développer la compréhension des critères qui mènent à une mise en œuvre infranationale efficace. 	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion des enseignements tirés des impacts de la transition énergétique sur les communautés locales au niveau local, national et mondial. • Soutien régional aux pays de mise en œuvre intéressés par la mise en œuvre infranationale sur une base ad hoc.
<p>Engagement des entreprises</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mesurer et améliorer les divulgations et la redevabilité des entreprises liées à l'ITIE. • Mieux établir le rôle et la pertinence de l'ITIE en matière d'ESG par des travaux supplémentaires sur l'étendue et la communication de la contribution des paramètres de données ITIE existants. • Améliorer la pertinence de l'ITIE et accroître les incitations pour les entreprises. 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation du progrès des entreprises en vertu des attentes de l'ITIE à l'égard des entreprises de soutien. • Promotion du respect des attentes des entreprises par le biais d'activités de renforcement des capacités et d'orientations aux entreprises. • Recensement des données ITIE existantes pertinentes pour les paramètres ESG et communiquer la pertinence pour assurer que les divulgations des entreprises aux niveaux national et international sont comprises par les investisseurs, les agences de notation ESG et les autres parties prenantes. • Conduite d'activités de sensibilisation pour accroître l'adhésion des entreprises. • Vérification préalable des nouvelles entreprises et réalisation des examens initiaux.

K. Stratégie en matière de données

S'appuyant sur les [Priorités stratégiques de l'ITIE](#) approuvées par le Conseil d'administration de l'ITIE sur le soutien aux données ouvertes, une stratégie en matière de données ITIE 2023-2025 devrait être adoptée en mars 2023, basée sur le recensement des besoins en données du public clés et des préférences d'accès. Le Secrétariat progressera dans la mise en œuvre des activités alignées sur les trois objectifs interdépendants de génération, d'accessibilité et d'utilisation des données sous la rubrique de la promotion d'une transformation numérique de l'ITIE.

Il avancera également en catalysant l'utilisation régulière des données ITIE par les groupes de parties prenantes cibles pour des activités précises, s'inscrivant dans les priorités stratégiques de l'ITIE. Les données extractives divulguées par le biais de l'ITIE peuvent amplement soutenir l'avancée vers ces objectifs stratégiques, à savoir renforcer la mobilisation des recettes, soutenir les efforts de lutte contre la corruption et mesurer l'impact. L'utilisation des données de l'ITIE par les publics concernés pour atteindre leurs cibles stratégiques peut être facilitée grâce au développement d'outils standardisés d'analyse des données, qui permettent d'appuyer en même temps les priorités stratégiques de l'ITIE et le renforcement des capacités.

Le Secrétariat s'efforcera d'améliorer la qualité et la disponibilité de données ouvertes et structurées qui répondent aux besoins et aux préférences d'accès des publics intéressés. L'offre de données extractives en format ouvert, lisibles par machine et interopérables, via les bases de données accessibles, qui répondent aux besoins des principaux groupes de parties prenantes cibles aux niveaux national et international, est essentiel pour promouvoir l'utilisation des données ITIE en conjonction avec d'autres sources de données. Le Secrétariat s'appuiera sur la base de données structurée actuelle contenant des données désagrégées sur les recettes publiques et les résultats des Validations pour élaborer des ensembles de données et des outils d'accès adaptés aux besoins et préférences d'accès des publics intéressés.

Le Secrétariat renforcera ses efforts dans le sens d'une transition plus marquée vers la divulgation systématique et en temps opportun des informations requises en vertu des politiques et pratiques de l'ITIE, en synergie avec les priorités nationales. La part actuelle des données requises par l'ITIE, qui sont systématiquement divulguées dans les pays mettant en œuvre l'ITIE, oscille entre 24 % et 26 %. Le Secrétariat apportera un soutien ciblé aux pays de mise en œuvre, notamment en renforçant la capacité des groupes multipartites à identifier les systèmes existants qui pourraient être adaptés pour renforcer les divulgations systématiques et en élaborant des plans d'action pour accélérer leur transition vers des divulgations systématiques d'informations conformément aux priorités nationales respectives des pays. Le Secrétariat améliorera le partage des meilleures pratiques en matière de divulgation systématique entre les régions en développant un référentiel mondial de bonnes pratiques dans les systèmes de divulgation des gouvernements et des entreprises, et en lançant un tableau de bord public de divulgation systématique qui fournit une passerelle vers les portails de divulgation au niveau national des informations requises par la Norme ITIE. Le Secrétariat fournira son soutien à l'élaboration de politiques nationales de divulgation systématique afin d'augmenter la part des données ITIE qui sont systématiquement divulguées. Le Secrétariat cherchera également à tirer parti des opportunités pour l'ITIE de renforcer l'utilisation des normes de données cohérentes dans la divulgation systématique par les pays de mise en œuvre des données requises par l'ITIE.

La Conférence mondiale de 2023 sera l'occasion de démontrer les premières avancées sur ces trois axes de travail.

3. Renforcement de la communication

Au cours du premier semestre 2023, les moyens et l'équipe de communication seront largement affectés aux préparatifs de la Conférence mondiale, ce qui implique la production de publications à présenter lors de la rencontre et d'autres supports de communication liés à son déroulement. Au cours du deuxième semestre, l'attention sera reportée sur le maintien de l'élan autour des priorités stratégiques de l'ITIE, par exemple en produisant des publications et des vidéos rendant compte des engagements pris lors de la conférence. L'équipe de communication consacrera également des ressources à la production et/ou à la mise à jour des notes d'orientation sur la Norme ITIE 2023 et à la mise en page de la Norme 2023, afin de la rendre plus accessible.

Tout au long de l'année, elle continuera d'appuyer les actions de communication autour des projets en cours, en particulier le programme Opening Extractives et le projet de la Fondation Ford sur la gouvernance locale, dont le volet communication, dans les deux cas, est très important. Elle appuiera également l'organisation des rencontres ITIE et la participation de l'ITIE à divers forums externes majeurs de manière à positionner l'organisation et à inviter les parties prenantes à s'impliquer sur des thématiques clés.

Ses priorités seront les suivantes :

- Élaborer et exécuter une stratégie de communication pour la Conférence mondiale, qui comprendra la promotion de l'événement, l'élaboration de produits de communication (programme, vidéos et publications) et permettra d'assurer la couverture par les médias ; une édition emblématique du Rapport d'avancement, marquant le 20e anniversaire de l'ITIE et coïncidant avec la Conférence mondiale, sera l'occasion de tirer les leçons de l'évaluation indépendante qui a été réalisée et d'insister sur l'impact de l'ITIE.
- Soutenir le processus d'affinement de la Norme ITIE et explorer diverses manières de la présenter dans un format plus accessible, ce qui suppose : la production de matériel explicatif sur la Norme ITIE 2023, c'est-à-dire son contenu, avec une actualisation des pages Web associées ; et une mise à jour et publication des lignes directrices relatives à la Norme 2023.
- Apporter les améliorations nécessaires au site en ligne de l'ITIE afin d'offrir une expérience utilisateur des plus conviviales, notamment pour l'inscription et la participation aux conférences mondiales.
- Assurer le suivi de la Conférence mondiale en élaborant des publications et des vidéos qui donnent à connaître les engagements pris et les thèmes abordés.
- Continuer à fournir un soutien ponctuel aux pays concernant leur stratégie de communication, lorsque cela est demandé. Des orientations sur les stratégies de communication nationales sont dépassées. Nous explorerons les possibilités d'un plus grand échange d'idées entre les pays de mise en œuvre sur les stratégies de communication utilisées dans le pays, et d'une orientation actualisée lorsqu'une demande sera faite.
- Offrir un soutien sur l'image de marque au niveau des pays, si requis, pour assurer une plus grande cohérence entre les pays autour de la marque ITIE.
- Étudier les options d'actualisation de l'image de marque de l'ITIE et assurer le déploiement de toute mise à jour de la marque et de l'identité visuelle qui pourrait être convenue par le Conseil d'administration.

4. Gouvernance mondiale de l'ITIE

A. Gouvernance et soutien du Conseil d'administration

Une supervision rigoureuse du Conseil d'administration est essentielle pour une gestion responsable et efficace de l'ITIE au niveau mondial. Au sortir de la pandémie de Covid-19, le Secrétariat se centrera plus précisément sur les aspects suivants :

- Une gestion globale efficace de l'ITIE et le maintien de la confiance entre chaque collègue.
- Des processus de gouvernance mondiale inclusifs et réactifs, permettant une implication réelle de tous les collègues.
- Des mécanismes et processus de gouvernance qui reflètent la diversité des parties prenantes dans un environnement mondial en constante évolution.

Les activités incluront la convocation régulière et efficace de réunions virtuelles et en personne du Conseil d'administration et des comités, le soutien à la présidence de l'ITIE, le soutien aux collèges pour qu'ils s'engagent efficacement dans la gestion mondiale de l'ITIE, ainsi que la diffusion et l'application des politiques de l'ITIE, y compris le traitement des préoccupations exprimées par le biais d'un processus équitable, opportun et transparent. Les activités incluent également celles du plan de travail 2023 du Comité de Gouvernance et de Supervision, qui accordera la priorité à l'évaluation des progrès par rapport aux Attentes à l'égard des entreprises soutenant l'ITIE et à l'examen des Statuts de l'Association. Le Secrétariat facilitera également le processus de révision et d'adaptation de la Norme ITIE 2023 et appuiera les collègues pour l'organisation de leurs réunions et la désignation de leurs représentants.

B. Conférence mondiale 2023

La Conférence mondiale de l'ITIE qui se tiendra en juin 2023 aura pour cadre Dakar, la capitale du Sénégal, le pays hôte. Elle devrait accueillir quelque 1 200 participants. C'est une rencontre unique en son genre qui permet aux gouvernements, aux entreprises et à la société civile de se retrouver sur un pied d'égalité pour promouvoir les objectifs de l'ITIE et exprimer leurs points de vue sur ses politiques, ses stratégies et sa gouvernance. L'esprit de la Conférence mondiale est de veiller à ce que l'ITIE reste au plus près des attentes des parties prenantes. Cette démarche inclusive, à laquelle toutes les parties prenantes sont conviées et associées, a favorisé dans le passé l'organisation d'événements parallèles dynamiques en marge de chaque conférence. Elle a un effet catalyseur significatif non seulement pour l'ITIE mais aussi pour l'ensemble de l'industrie extractive.

Dans le cadre de la planification de la Conférence mondiale, le Secrétariat international priorisera les axes suivants :

- Réaffirmer la pertinence de la mission et des priorités de l'ITIE.
- Faire connaître et célébrer les accomplissements au niveau des pays.
- Créer des espaces d'apprentissage et d'échange entre pairs pour renforcer davantage la mise en œuvre de l'ITIE.
- Favoriser des liens solides entre les parties prenantes et aussi avec les futures parties prenantes.
- Créer un élan autour des engagements et une plateforme pour discuter des nouveaux

engagements et des thèmes émergents.

- Accroître la visibilité de l'ITIE, en instaurant un forum pour son développement, son rayonnement et sa stabilité financière.

Les actions suivantes seront nécessaires pour assurer une bonne planification de la conférence, qui réponde aux objectifs susvisés :

- Garantir le suivi du processus préparatoire de la Conférence mondiale par le Conseil d'administration, en coordonnant les réunions du groupe de travail compétent et en synthétisant les avis de ses membres sur les points clés ;
- Conclure la campagne de collecte de fonds et assurer que tous les engagements financiers soient garantis ;
- Envoyer des invitations personnalisées aux principaux représentants des gouvernements, des entreprises de soutien et des OSC ;
- Coordonner avec le gouvernement du Sénégal les questions relatives à la Conférence, notamment la logistique, la participation de haut niveau et les contributions en nature ;
- Élaborer des instructions pour aider les délégations des pays et l'organisation des déplacements ;
- Élaborer un programme général de la Conférence mondiale dont le contenu soit aligné sur les objectifs de l'événement ;
- Développer et mettre en œuvre une stratégie de communication multicanal ;
- Organiser et assurer un échange sur l'innovation au niveau national et un espace-rencontre pour que chaque pays qui le souhaite puisse présenter son travail de mise en œuvre de l'ITIE.

C. Gestion du Secrétariat international de l'ITIE

Le renforcement des systèmes et des politiques est une priorité constante du Secrétariat qui cherche à améliorer continuellement son efficacité opérationnelle. Ces efforts seront poursuivis en 2023 en mettant l'accent sur la « manière dont nous travaillons », dans le but de mieux équilibrer deux impératifs : une efficacité toujours plus grande et une attention accrue au bien-être du personnel. Cette démarche s'appuiera sur les principaux axes suivants :

- Aménager des procédures opérationnelles allégées et créer des outils de suivi interne qui, ensemble, favorisent la culture d'apprentissage au sein du Secrétariat, le bien-être du personnel et l'efficacité de sa gestion.
- Renforcer la structure de gestion des projets, en se concentrant sur les outils et le développement des compétences internes.
- Enrichir les valeurs du Secrétariat d'une culture d'apprentissage qui récompense, valorise et privilégie le partage des connaissances, en mettant l'accent sur la diversité, l'inclusion, l'équité et le sentiment d'appartenance (DIEA).
- À l'appui de la Conférence mondiale et de la gestion des projets, le Secrétariat continuera de développer la structure de gestion financière en privilégiant des processus simplifiés et l'efficacité et en répondant aux besoins de financement à long terme.

D. Suivi et apprentissage au sein de l'ITIE

La démarche de suivi et d'apprentissage du Secrétariat international a considérablement progressé en 2022, grâce à des efforts spécifiques en temps et en ressources.

En 2023, le Secrétariat international continuera de renforcer son approche en matière de suivi, évaluation et apprentissage (SEA ou MEL en anglais) dans l'ensemble de l'ITIE. Ce travail s'appuiera sur les recommandations de l'analyse indépendante des meilleures pratiques en matière de mesure des résultats de 2020, ainsi que sur l'évaluation indépendante effectuée en 2022. Ces efforts se concentreront autour de quatre axes de travail et domaines de résultats interdépendants :

- **Outils et ressources pour la planification, l'apprentissage et l'adaptation au niveau des pays** : L'appui aux pays mettant en œuvre l'ITIE en 2023 sera focalisé sur l'application opérationnelle des lignes directrices actualisées relatives aux plans de travail nationaux et sur les approches, propres à chaque pays, en matière de mesure et d'analyse des progrès accomplis. En aidant les groupes multipartites à suivre ces lignes directrices pour établir des liens plus étroits entre la planification et l'analyse, le Secrétariat renforcera la manière dont les pays obtiennent des résultats, les mesurent et les documentent.
- **Apprentissage et connaissances à l'échelle mondiale mises à profit pour renforcer la mise en œuvre dans les pays** : Les investissements dans les processus SEA, l'évaluation indépendante et l'étude des résultats renforcent la compréhension des voies d'impact par lesquelles les pays peuvent réaliser des progrès, notamment en matière de gouvernance. En 2023, le Secrétariat priorisera les activités de partage de ces connaissances avec les pays mettant en œuvre l'ITIE, ainsi que leurs implications.
- **Poursuite de la démarche de suivi et d'apprentissage** : En 2023, le Secrétariat international continuera d'affiner la manière dont il suit, évalue et tire les enseignements de ses propres activités. Le travail de diagnostic, de conception et de prototypage terminé en 2022 permettra de faire fonctionner et de perfectionner les plateformes de suivi et de contrôle internes, ainsi que de concevoir une approche standardisée de suivi et d'évaluation des projets afin de réduire les déficiences et de promouvoir l'apprentissage entre les équipes. Conformément à une recommandation de l'évaluation indépendante, l'opérationnalisation des indicateurs clés de performance révisés de l'ITIE contribuera à un compte rendu d'impact plus cohérent pour guider la planification interne et la communication externe du Secrétariat.
- **Documentation et communication des résultats** : En 2023, le Secrétariat consolidera les premières expérimentations s'appuyant sur différentes méthodes de recherche et de documentation des résultats et impacts de l'ITIE. Les initiatives les plus importantes telles que l'évaluation indépendante de l'ITIE, l'étude spécialisée sur les retombées pour les collègues et la consolidation des résultats par pays, seront reprises dans une série de fiches signalétiques qui documenteront et communiqueront clairement pourquoi l'ITIE fait la différence.

La démarche de suivi et d'apprentissage du Secrétariat international a considérablement progressé en 2022, grâce à des efforts spécifiques en temps et en ressources. En 2023, il s'appuiera sur ces acquis pour servir davantage les pays et les principales parties prenantes et répondre à leurs besoins et demandes. Ce principe continuera d'encadrer l'approche adaptative du Secrétariat en matière de suivi et d'apprentissage, qui privilégie le dialogue permanent avec les pays et les publics cibles.

5. Budget ITIE 2023

Aperçu et chiffres historiques

Le budget et les risques associés sont abordés dans cette section. Les chiffres provisoires du budget 2023 présentés au Conseil d'administration en octobre 2022 ont été mis à jour, avec des coûts plus détaillés et un degré de certitude plus élevé sur les recettes prévues. Le plan de travail présente un budget proposé de 11,4 millions de dollars US, y compris la Conférence mondiale. Le budget proposé permettra au Secrétariat de poursuivre ses activités principales de soutien à la mise en œuvre par le biais de projets en cours et de Validation, tout en organisant une Conférence mondiale de haute qualité. Il est prévu que le Secrétariat réalisera un déficit de 0,56 million USD en 2023, soit 5 % du budget, ce qui est conforme aux résultats de l'année de conférence la plus récente, en 2019.

Le tableau 1 ci-dessous fournit un contexte historique des recettes, des dépenses et des résultats au cours des 10 dernières années.

Tableau 1 : Résultats du budget historiques de l'ITIE 2012 - 2022

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	Actual	Actual	Actual	Actual	Actual	Actual	Actual	Actual	Actual	Actual	Actual
INCOME											
Implementing countries						105	120	98	67	60	111
Implementing countries											
International development partners, including donors, NGO's and foundations	3.019	3.656	3.108	2.708	3.104	4.685	4.783	4.277	4.282	6.682	6.713
Project - Specific funding								52		1.719	3.752
Supporting governments and IFI's	3.019	3.656	3.108	2.708	3.104	4.685	4.783	4.225	4.282	4.963	2.961
Private sector											
Oil and Gas	1.254	1.205	1.263	1.110	1.522	1.130	1.052	1.426	1.093	1.154	740
Mining and Minerals	635	904	634	575	867	716	706	901	744	762	736
Financial Institutions	13	10	10	9	7	20	29	15	17	28	20
Non-extractives		10	16	10	56	74	70	31	14	59	100
Total Revenues	4.920	5.784	5.031	4.411	5.557	6.731	6.760	6.748	6.217	8.745	8.420
Total Costs incl currency effect	4.017	6.512	5.026	5.080	5.280	5.541	5.589	7.150	5.625	7.933	8.788
Result	903	- 728	5	- 669	277	1.190	1.171	- 402	592	812	- 368

Budget 2023

Sur la base des résultats d'une collecte de fonds réussie pour la Conférence mondiale et des négociations d'accords de financement pluriannuels avec les pays de soutien, le Secrétariat est convaincu que les recettes estimées à 10,9 millions de dollars US sont réalistes et raisonnables dans le contexte de la Conférence mondiale. 70 % des recettes prévues sont déjà garanties ou anticipées, ce qui signifie qu'il existe une base contractuelle ou une confirmation écrite pour la facturation. Le financement confirmé comprend également l'utilisation par le Secrétariat de son propre excédent accumulé, principalement pour compléter l'effort de collecte de fonds pour la Conférence mondiale. 22 % des recettes prévues sont anticipés sur la base de contributions récurrentes ou de propositions soumises aux donateurs, en attente de négociation et de signature. Les propositions planifiées qui n'ont pas encore été soumises aux donateurs représentent moins de 10 % des recettes prévues.

Tableau 2 : Financement prévu pour 2023

Sum of Amount in USD						
Row Labels		Core funding	Project funding	Global Conference	Grand Total	
Secured Funding		1 745 770	2 523 570	590 500	4 859 840	45 %
Secretariat use of surplus		100 000		400 000	500 000	5 %
Highly Anticipated Funding		1 367 492	728 000		2 095 492	19 %
Anticipated funding		1 517 850		604 000	2 121 850	20 %
Planned Proposal		510 000	750 000		1 260 000	12 %
Grand Total		5 241 112	4 001 570	1 594 500	10 837 182	
		48 %	37 %	15 %		
Funding excluding Global Conference			9 242 682			

Le Secrétariat a mis à jour les prévisions 2022, qui constituent une base de référence pour le budget 2023. Le tableau 3 ci-dessous présente l'aperçu complet du budget 2023 ventilé par sources de financement et dépenses par type et par fonction. Le financement de base devrait augmenter principalement grâce aux contributions des pays de mise en œuvre et aux contributions pluriannuelles légèrement plus élevées des pays de soutien. Le financement spécifique aux projets, qui représente 37 % du financement prévu en 2023, augmentera légèrement pour refléter la croissance modeste du programme OE en particulier. Le soutien des entreprises, y compris le financement confirmé de la Conférence mondiale, devrait augmenter considérablement en 2023 et au-delà.

Tableau 3 : Prévisions 2022 et Budget 2023

INCOME	2022	2023	%
	Actual	Budget	Change
Secretariat use of surplus		100	
Implementing countries			
Implementing countries	111	190	71 %
International development partners, including donors, NGO's and foundations	6.713	6.999	4 %
Project - Specific funding	3.752	4.002	7 %
Supporting governments and IFI's	2.961	2.998	1 %
Private sector			
Oil and Gas	803	960	20 %
Mining and Minerals	675	844	25 %
Financial Institutions	17	30	73 %
Non-extractives (comodity traders)	100	120	20 %
Global Conference		1.600	
Global conference funding - from fundraising		1.200	
Global conference funding -from Secretariat cumulative surplus		400	
Total Revenues	8.419	10.843	29 %
EXPENDITURE	2022	2023	%
	Actual	Budget	Change
Cost by function			
Support to the EITI Chair and Board	903	912	1 %
Global conference	0	1.600	N/A
Implementation	2.077	2.167	4 %
Implementation through subgrant	917	1.310	43 %
Capacity building	451	456	1 %
Validation	1.445	1.597	10 %
Outreach	451	411	-9 %
Communications	1.264	1.355	7 %
Management and administration	1.522	1.597	5 %
Total Costs by function	9.030	11.405	26 %
Costs by type			
Salaries	2.461	2.789	13 %
Other staff costs	1.133	1.294	14 %
EITI Contract staff (outside Norway)	1.267	1.303	3 %
Office expenses	899	947	5 %
Travel and accomodation	664	802	21 %
Translation and interpretation	445	401	-10 %
Project consultants	1.220	813	-33 %
Other charges	23	0	-100 %
Sub Grant (Open Extractives and Ukraine)	917	1.310	43 %
Contingency (1.5%)		145	
Global Conference expenditure		1.600	
Total Costs by type	9.030	11.405	26 %
Result	- 611	- 562	
Currency effect	242	0	
Net result	- 369	- 562	

En termes de **dépenses**, les chiffres estimés pour 2023 montrent une augmentation de 29 %, **y compris** le coût estimé de la Conférence mondiale. Si l'on exclut cet élément, le coût global devrait augmenter de 10 %, ce qui est principalement dû aux ajustements liés à l'inflation en ce qui concerne les salaires et les déplacements et à l'augmentation de la subvention à Open Ownership (OO) et à l'Ukraine. Le Secrétariat et son partenaire Open Ownership recherchent de nouveaux financements auprès de l'USAID pour le programme Opening Extractives (OE). Si ce nouveau financement est réalisé, la subvention à OO augmentera proportionnellement. Le soutien ciblé à l'Ukraine pour la production de son prochain rapport, dans des circonstances extrêmement difficiles, sera également une subvention. Bien que cette catégorie de coûts fasse partie du soutien du Secrétariat à la mise en œuvre, elle est présentée séparément pour davantage de facilité. De même, le renforcement des capacités fait partie du soutien du Secrétariat aux pays de mise en œuvre, mais est présenté séparément pour davantage de facilité. Le recours à des consultants de projet sera réduit en 2023 afin de prioriser la Conférence mondiale.

Budget de la Conférence mondiale

Le coût estimé de la Conférence mondiale de 2023 sera couvert par la collecte de fonds et par un prélèvement sur l'excédent accumulé. La campagne de collecte de fonds a été lancée en septembre 2022 avec un objectif de 1 million de dollars US. Jusqu'à présent, les réponses obtenues ont été encourageantes, et si l'objectif de collecte de fonds est atteint, le prélèvement sur l'excédent à cette fin est estimé à environ 0,4 million de dollars US, le gouvernement hôte du Sénégal prenant en charge le coût du lieu, de certaines parties de l'accueil, du transport VIP et de la sécurité. À ce stade, le budget global est indicatif et est basé sur les coûts de la conférence encourus en 2019, en tenant compte de l'inflation des coûts et du potentiel d'un nombre plus élevé de délégués reflétant une augmentation globale du nombre de pays mettant en œuvre l'ITIE et un accent sur le 20^e anniversaire de l'ITIE.

Tableau 4 : Budget de la Conférence mondiale – détails

Global Conference	2023 Budget
-	
<u>Income</u>	<u>1 600</u>
Global conference funding - from fundraising	1 200
Global conference funding - from surplus	400
-	
<u>Expenditure</u>	<u>1 600</u>
Publications	100
Software	10
Project consultant	353
Travel	862
Translations	200
Contingencies	75

Pour plus d'informations sur le budget, voir les tableaux 5 et 6 de l'annexe A, qui fournissent une ventilation détaillée du financement.

Risques entourant le plan de travail

Le Secrétariat identifie quatre catégories de risque pour l'exécution de son plan de travail : le climat d'instabilité politique, la résurgence de la pandémie de Covid-19, d'actions judiciaires sur la divulgation de la propriété effective et la limitation des ressources humaines et financières.

En premier lieu, un nombre croissant de pays mettant en œuvre l'ITIE (Afghanistan, Burkina Faso, Tchad, Guinée, Mali et Myanmar) connaissent **une instabilité politique et des conflits** chroniques. Si cette tendance se poursuit, le personnel du Secrétariat passera plus de temps à s'occuper des tâches urgentes – non prises en compte dans ce plan de travail –, ce qui pourrait de surcroît affecter le calendrier des Validations et d'autres projets en cours. Pour atténuer ces risques, le Secrétariat a établi une liste de consultants pour appuyer les tâches techniques, pouvant intervenir rapidement et répondre à une augmentation soudaine de la charge de travail. En outre, le Conseil d'administration a clarifié les règles et les procédures en cas d'instabilité politique.

En deuxième lieu, il existe un **risque de résurgence de la pandémie de Covid-19**, ce qui poserait de nouveaux défis pour la mise en œuvre de l'ITIE et la tenue de la Conférence mondiale. Un relèvement inégal post-pandémie pourrait signifier que ses effets se poursuivront dans de nombreux pays ITIE dont les capacités sont faibles. Ces pays pourraient être contraints de prioriser la réponse à la pandémie ; par conséquent le financement public de la mise en œuvre de l'ITIE en souffrirait. Mais le passage aux divulgations systématiques devrait contribuer à réduire le coût de la mise en œuvre de l'ITIE sur le long terme. Cependant, une telle évolution exigera sans doute des moyens techniques et financiers conséquents. Les missions virtuelles ont quelque peu contribué à atténuer ce risque au cours des deux dernières années, mais cette modalité a également montré ses limites. Les perspectives de soutien EGPS de la Banque mondiale aux pays mettant en œuvre l'ITIE se sont améliorées grâce à de nouveaux engagements des donateurs, encore que subsistent des retards de versement. Un important effort de levée de fonds pour la mise en œuvre de l'ITIE dans un certain nombre de pays pourrait s'avérer nécessaire pour maintenir la dynamique.

En troisième lieu, une décision de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a entraîné la suspension temporaire des registres publics de propriété effective dans plusieurs pays membres de l'UE. Nous espérons que les pays mettant en œuvre l'ITIE en dehors de l'UE continueront à progresser dans la collecte et la divulgation des données sur la propriété effective, comme l'exige la Norme ITIE. Cependant, étant donné l'influence de la politique de l'UE dans le monde, cette décision est considérée comme un risque modéré pour le plan de travail, en particulier en ce qui concerne le programme Opening Extractives. Pour atténuer ce risque, le Secrétariat travaillera en étroite collaboration avec ses partenaires afin d'obtenir des éclaircissements de la part de la Commission européenne et du Parlement européen sur la manière dont la décision de la CJUE peut être mise en œuvre sans compromettre les progrès réalisés en matière de divulgation de la propriété effective afin d'atténuer les risques de corruption et de blanchiment d'argent.

En quatrième lieu, des risques entourent l'exécution du plan de travail de 2023, liés aux **ressources humaines et financières**. En ce qui concerne le personnel, le plan de travail est ambitieux et le taux de rotation ou les limites en termes de capacités et de compétences pourraient affecter sa mise en œuvre. Le Secrétariat prend des mesures pour atténuer ces risques, en maintenant la rétention du personnel, en investissement dans la formation de nouveaux employés et en faisant appel à des consultants à court terme pour le soutien à la mise en œuvre. L'inflation des salaires et des frais de déplacement exerce une pression continue sur les dépenses et présente un risque et une incertitude permanents.

En ce qui concerne les **ressources financières**, l'inflation résultant en grande partie de la crise énergétique est un facteur qui crée une incertitude quant aux contributions financières en provenance des États de soutien et des pays mettant en œuvre l'ITIE. Le financement non garanti, tel que pour les projets en cours de développement, pourrait ne pas se matérialiser dans de telles circonstances. Les contributions minimales attendues des pays ITIE pourraient également ne pas être versées en totalité. De même, la mise en œuvre de certains projets pourrait être retardée en raison de facteurs externes échappant au contrôle du Secrétariat. C'est pourquoi une contingence est incluse dans les dépenses prévues.

Les fluctuations monétaires menacent parallèlement de creuser le déficit prévu si la couronne norvégienne (NOK) devait se déprécier davantage par rapport au dollar américain et à l'euro. Or, le cours du change entre la couronne norvégienne et le dollar américain s'est déprécié au cours de l'année écoulée, tandis que par rapport à l'euro il est resté relativement stable. Du fait que la plupart des contributions au budget sont versées en dollars américains et en euros et que plus de la moitié des dépenses (y compris de personnel) sont effectuées en couronnes norvégiennes, plus le cours du dollar ou de l'euro est fort, et plus la capacité de paiements en couronnes norvégiennes s'affaiblit. Le Secrétariat a pris une série de mesures pour prévenir ce risque. La plus importante est la tenue de deux comptes d'exploitation en NOK et en USD. Cela permet de couvrir les dépenses en devises depuis le compte libellé en dollars et les dépenses en couronnes depuis le compte libellé en monnaie norvégienne. Si l'on observe les tendances actuelles, le taux de change anticipé de 1 USD = 10 NOK est évalué en tant que risque moyen, compte tenu de la volatilité continue du taux de change.

Au vu de l'ensemble de ces raisons, un déficit de 0,56 millions de dollars USD est possible en 2023, ce qui pourrait obliger à puiser dans le fonds de réserve (qui a été porté à 2,4 millions USD en 2021 pour se prémunir contre ce risque). Le Secrétariat étudie une augmentation potentielle des contributions au financement de base des gouvernements et des entreprises afin d'atténuer les augmentations de coûts liées à l'inflation. Le Secrétariat recherchera également des opportunités supplémentaires de mobilisation de fonds de projets pour les travaux sur la transition énergétique et la nouvelle stratégie en matière de données.



En ce qui concerne les dépenses, le Secrétariat continuera d'explorer la possibilité de réaliser des économies en priorisant davantage les activités prévues pour l'année. Il accordera la priorité aux déplacements liés aux projets, afin d'assurer que les livrables sont en bonne voie, tout en veillant à ce que les déplacements liés à la mise en œuvre, à la Validation et à la sensibilisation demeurent prioritaires. Il entreprend des examens de l'optimisation des ressources des déplacements et des services linguistiques, afin d'assurer que le Secrétariat reçoit un soutien de haute qualité avec la possibilité de réaliser des économies.

ANNEXE A

Tableau 5 : Financement 2023 - détails

Sum of Amount in USD		Column Labels	
Funding Status	Core funding	Project funding	Grand Total
<input type="checkbox"/> Secured Funding	1 745 770	2 523 570	4 269 340
Equinor		115 000	115 000
Ford Foundation		125 000	125 000
Government of Canada	118 400		118 400
ICMM	625 570		625 570
MFA - Belgium	228 800		228 800
MFA - Germany	208 000		208 000
MFA - The Netherlands	300 000		300 000
SECO - Switzerland	265 000		265 000
SECO - Switzerland (project)		324 360	324 360
OE BHP Foundation		1 847 210	1 847 210
USAID -US (current grant)		112 000	112 000
<input type="checkbox"/> Secretariat use of surplus	100 000		100 000
EITI	100 000		100 000
<input type="checkbox"/> Highly Anticipated Funding	1 367 492	728 000	2 095 492
European Commission-EU		624 000	624 000
MFA - Denmark	280 000		280 000
MFA - Finland	242 320		242 320
MFA - France	104 000		104 000
MFA - Norway	453 172		453 172
MFA - Sweden	288 000		288 000
<input type="checkbox"/> Anticipated funding	1 517 850		1 517 850
<input type="checkbox"/> Company	1 327 850		1 327 850
<input type="checkbox"/> Country	190 000		190 000
<input type="checkbox"/> Planned Proposal	510 000	750 000	1 260 000
<input type="checkbox"/> Country	510 000	750 000	1 260 000
Grand Total	5 241 112	4 001 570	9 242 682

Tableau 6 : Financement de la Conférence mondiale

Funding for Global Conference					
Amount in USD		Income Category 			
Funding classification	Name of Donor	Anticipated funding 	Secured Funding	Grand Total	
Supporting governments, IFIs, NGOs	European Commission-EU	104.000		104.000	
	MFA - Finland	50.000		50.000	
	MFA - France	100.000		100.000	
	MFA - Germany	50.000		50.000	
	MFA - Norway	50.000		50.000	
	SECO - Switzerland			53.000	53.000
	Canada	37.295			37.295
Supporting governments, IFIs, NGOs Total		391.295	53.000	444.295	
Oil and Gas	Chevron		50.000	50.000	
	Equinor		50.000	50.000	
	Inpex Corporation	25.000		25.000	
	Kosmos Energy		50.000	50.000	
	NNPC		25.000	25.000	
	Bp		100.000	100.000	
	Shell		50.000	50.000	
	Staatsolie Maatschappij Suriname NV		7.500	7.500	
TotalEnergies	50.000		50.000		
Oil and Gas Total		75.000	332.500	407.500	
Mining and Minerals	Anglo American		50.000	50.000	
	BHP	50.000		50.000	
	OCP SA		25.000	25.000	
	Rio Tinto		30.000	30.000	
	Vale	30.000		30.000	
	Newmont Corporation		50.000	50.000	
	Glencore		50.000	50.000	
Freeport-McMoRan		10.000	10.000		
Mining and Minerals Total		80.000	215.000	295.000	
Non-Extractives	Trafigura		50.000	50.000	
Non-Extractives Total			50.000	50.000	
Grand Total		546.295	650.500	1.196.795	

Adoption des amendements aux Statuts de l'Association ITIE

Pour adoption

Le Conseil d'administration international de l'ITIE recommande que l'Assemblée générale de l'ITIE approuve les amendements aux Statuts de l'Association ITIE convenus par le Conseil d'administration et présentés dans le présent document.

Adoption des amendements aux Statuts de l'Association ITIE

Table des matières

1. Résumé et recommandations.....	3
2. Contexte.....	3
3. Révisions recommandées des Statuts de l'Association.....	4

La compétence de l'ITIE pour les actions proposées a-t-elle été prise en compte ?

Le plan de travail 2023 du Comité de Gouvernance et de Supervision (CGS) incluait la « Révision des Statuts de l'Association ITIE » en tant que « question phare ».

Documentation à l'appui (disponible via <https://eiti.org/fr/comites-du-conseil-dadministration>).

Statuts de l'Association ITIE (disponibles [ici](#)).

Implications financières de toute action

Les recommandations du Secrétariat international de l'ITIE ont exigé un temps de travail modeste de la part du personnel et un examen par un conseiller juridique extérieur. Ce coût peut être intégré dans le plan de travail et le budget 2023.

Historique du document

Soumis au Comité de Gouvernance et de Supervision	19 janvier 2023
Discuté par le Comité de Gouvernance et de Supervision	25 janvier 2023
Discuté par le Comité de Gouvernance et de Supervision	8 février 2023
Soumis au Conseil d'administration de l'ITIE	15 février 2023
Discuté par le Conseil d'administration de l'ITIE	2 mars 2023
Discuté par le Comité de Gouvernance et de Supervision	5 avril 2023
Approuvé par le Comité de Gouvernance et de Supervision	5 avril 2023
Soumis au Conseil d'administration de l'ITIE	18 avril 2023
Approuvé par le Conseil d'administration de l'ITIE	5 mai 2023
Soumis à l'Assemblée générale de l'ITIE	12 June 2023

1. Résumé et recommandations

En vue de l'Assemblée extraordinaire des membres de l'ITIE en juin 2022, le Comité de Gouvernance et de Supervision (CGS) du Conseil d'administration international de l'ITIE a examiné les Statuts de l'Association (disponibles [ici](#)). Conformément à l'Article 19 des Statuts de l'Association ITIE, les Statuts peuvent être modifiés par l'Assemblée générale de l'ITIE. Considérant qu'une Assemblée générale était prévue en 2022 et une autre en 2023, le Conseil d'administration de l'ITIE a approuvé une approche en deux phases pour modifier les Statuts.

Dans la « Phase 1 », le Conseil d'administration de l'ITIE a recommandé à l'Assemblée extraordinaire des membres de l'ITIE 2022 d'approuver certains amendements moins substantiels aux Statuts. Ceux-ci ont été approuvés par l'Assemblée générale extraordinaire en juin 2022 et sont reflétés dans le texte des Statuts ci-dessous.

Dans la « Phase 2 », le Conseil d'administration de l'ITIE a recommandé à l'Assemblée générale des membres de l'ITIE 2023 d'approuver d'autres amendements aux Statuts lors de l'Assemblée générale ordinaire prévue conjointement avec la Conférence mondiale de l'ITIE 2023 en juin 2023. Au cours de plusieurs réunions, le CGS a discuté des amendements de la « Phase 2 » des articles suivants :

- Article 1(1) – Nom de l'Association ITIE ;
- Article 2(2) – Objectif de l'Association ITIE ;
- Article 5(3) – Pouvoir des collèges de décider de la résiliation des membres ;
- Article 5(5) – Processus de résiliation des membres par le Conseil d'administration de l'ITIE ;
- Article 12(1)(xii) – Application du Code de conduite ;
- Article 14(5) – Processus de vote du Conseil d'administration de l'ITIE.

Suite à la discussion des amendements recommandés par le Conseil d'administration de l'ITIE lors de la réunion du Conseil d'administration des 1^{er} et 2 mars à Buenos Aires et d'autres améliorations avant le CGS, le Conseil d'administration de l'ITIE a approuvé les amendements aux Statuts présentés dans ce document lors de la réunion virtuelle du Conseil d'administration du 5 mai 2023. **Le Conseil d'administration de l'ITIE recommande désormais que l'Assemblée générale de l'ITIE 2023 du 12 juin 2023, approuve les amendements aux Statuts de l'Association ITIE convenus par le Conseil d'administration et présentés dans le présent document.**

2. Contexte

En vue de l'Assemblée extraordinaire des membres de l'ITIE 2023 et conformément au Plan de travail 2023 du CGS, le CGS doit entreprendre au premier trimestre 2023 un examen de la « Phase 2 » des Statuts de l'Association ITIE et recommander des changements au Conseil d'administration de l'ITIE pour assurer que les Statuts soient à jour et adaptés à l'objectif avant la Conférence mondiale de l'ITIE 2023.

Avant l'examen de la Phase 1 des Statuts de l'Association ITIE par le CGS en 2022, les Statuts ont été révisés pour la dernière fois avant la Conférence mondiale de l'ITIE 2019 et adoptés par l'Assemblée générale de l'ITIE à Paris le 17 juin 2019.

L'Article 19(1) des Statuts de l'Association ITIE stipule :

L'Assemblée générale de l'ITIE, convoquée et tenue, peut modifier les présents Statuts de l'ITIE, conformément à l'article 8, moyennant l'approbation d'au moins deux tiers des membres présents.

Une proposition d'amendement sera communiquée par écrit à tous les membres de l'ITIE quatre semaines avant la résolution pertinente.

Ainsi, l'Assemblée générale des membres constitue l'organe directeur approprié pour décider des amendements aux Statuts de l'Association ITIE.

3. Amendements recommandés des Statuts de l'Association ITIE

Les Statuts de l'Association ITIE sont présentés dans leur intégralité ci-dessous, y compris les révisions approuvées par l'Assemblée extraordinaire des membres de l'ITIE 2022. Les changements recommandés de la Phase 2 sont indiqués en **bleu** ci-dessous. La justification des changements est brièvement présentée en *italique*, sous forme de puces ci-dessous.

ARTICLE 1 NOM

1) Le nom de l'association sera « L'Association de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) » (ci-après dénommée « l'Association ITIE »).

- **Phase 2** : *Le CGS doit examiner si le nom de l'Association doit être modifié pour refléter un objectif actualisé de l'Association ITIE (Article 2).*

Recommandation : *Le Secrétariat ne recommande pas au CGS de changer le nom de l'Association, car un tel changement n'est pas jugé justifié pour le moment, serait coûteux à mettre en œuvre et pourrait nuire à l'identité de longue date et bien reconnue de l'ITIE.*

ARTICLE 2 CONTEXTE ET OBJECTIF

1) L'Association ITIE est une initiative multipartite internationale à laquelle participent des représentants des gouvernements et leurs agences ; des entreprises et des institutions financières engagées dans les secteurs de l'énergie et des industries extractives ; et des groupes de la société civile locale, des organisations non-gouvernementales internationales, des réseaux d'action mondiaux et des coalitions.

2) L'objectif de l'Association ITIE est de **faire respecter** les Principes de l'ITIE et les Exigences de

l'ITIE en tant que norme reconnue au niveau international en matière de transparence dans le secteur du pétrole, du gaz et des mines. Cet objectif est poursuivi en reconnaissant qu'une transparence renforcée tout au long de la chaîne de valeur des revenus des ressources naturelles de l'industrie extractive peut réduire la corruption, améliorer la gestion des ressources naturelles, contribuer à une transition énergétique responsable et permettre aux revenus des industries extractives de transformer les économies, de réduire la pauvreté et d'améliorer le niveau de vie des populations entières citoyens dans les pays riches en ressources naturelles.

Phase 2 : Le CGS doit envisager une mise à jour de l'objectif de l'Association ITIE, y compris la définition des « industries extractives » et si elle doit être élargie, ainsi que l'étendue des parties prenantes participant à l'Association ITIE.

Recommandation : Le Secrétariat recommande les changements indiqués ci-dessus à l'objectif de l'Association ITIE, afin de reconnaître le mandat actuel de l'ITIE. Depuis la fondation de l'Association ITIE, les Exigences ITIE ont évolué de manière significative pour aborder les questions de transparence et de gouvernance tout au long de la chaîne de valeur de l'industrie extractive. Les données générées par l'ITIE sont pertinentes pour un large éventail de parties prenantes. La mise à jour a pour l'objectif de reconnaître ce mandat élargi et la pertinence accrue de l'ITIE, sans perdre de vue les objectifs initiaux de l'Association ITIE.

L'objectif maintient les objectifs initiaux de l'Association ITIE de contribuer à la transformation des économies grâce aux revenus des ressources naturelles, à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration du niveau de vie des citoyens des pays riches en ressources. L'objectif tel qu'amendé reconnaît toutefois l'importance de la transparence tout au long de la chaîne de valeur de l'industrie extractive, y compris la transparence dans des domaines tels que la propriété effective, les contrats et licences et le commerce des matières premières. L'objectif tel qu'amendé reconnaît également les rôles de l'ITIE dans l'amélioration de la gestion des ressources naturelles, par l'utilisation des données ITIE et d'autres moyens, et dans la contribution à une transition énergétique responsable.

ARTICLE 3 PERSONNE MORALE ET RESPONSABILITÉ LIMITÉE

- 1) L'Association ITIE est une association à but non lucratif de droit norvégien (« forening »).
- 2) Les membres de l'Association ITIE ne seront pas responsables, à titre individuel ou collectif, de toute dette, engagement ou obligation de l'Association ITIE.

ARTICLE 4 ORGANISATION

- 1) Les organes institutionnels permanents de l'Association ITIE sont :
 - i) L'Assemblée générale des membres de l'ITIE, qui se tient en parallèle de la Conférence de l'ITIE ;
 - ii) Le Conseil d'administration de l'ITIE, dirigé par le (la) Président(e) de l'ITIE ;
 - iii) Le Secrétariat international de l'ITIE, dirigé par le (la) Directeur(rice) exécutif(ve).

- 2) Le Conseil d'administration de l'ITIE peut créer des comités conformément à l'Article 13 ;
- 3) L'organisation de l'Association ITIE opère de manière transparente et encourage la diversité en termes de genre, de nationalités et de cultures.

ARTICLE 5 ADHÉSION ET COLLÈGES

1) Un membre de l'Association ITIE est un représentant personnel d'un pays (c'est-à-dire d'un État), d'une entreprise, d'une organisation ou d'une entité juridique désigné par un collège, tel qu'indiqué aux Articles 5 (2) et 5 (3).

2) Les membres sont organisés en trois collèges qui sont :

i) Le collège des pays, qui comprend :

a) Les pays de mise en œuvre, c'est-à-dire les États qui ont été classés par le Conseil d'administration de l'ITIE en tant que tels ; et

b) Les pays de soutien, c'est-à-dire les États ou groupements d'États qui soutiennent l'objectif de l'Association ITIE tel que défini par le Conseil d'administration de l'ITIE.

ii) Le collège des entreprises, qui comprend les entreprises, les institutions financières, les fondations et les associations engagées dans les secteurs de l'énergie et des industries extractives qui se sont engagés à soutenir l'objectif de l'Association ITIE tel que défini par le Conseil d'administration de l'ITIE.

iii) Le collège des organisations de la société civile, qui comprend les groupes locaux de la société civile, les organisations non-gouvernementales, les réseaux d'action internationaux et les coalitions qui soutiennent l'objectif de l'Association ITIE tel que défini par le Conseil d'administration de l'ITIE.

3) Chaque collège décide de ses règles régissant les nominations des membres de l'Association ITIE. L'adhésion se limitera aux personnes suivantes :

i) Parmi le collège des pays, jusqu'à un représentant de chaque pays de mise en œuvre et de chaque pays de soutien (ou de leurs groupements) ;

ii) Parmi le collège des entreprises, jusqu'à un représentant de chaque entreprise, institution financière, fondation et association ;

iii) Parmi le collège des organisations de la société civile, jusqu'à un représentant de chaque organisation de la société civile.

- **Phase 2** : *Le CGS doit examiner si chaque collège doit décider de ses règles régissant la résiliation des membres de l'Association ITIE.*

Recommandation : Voir le nouvel article 5(5) ci-dessous.

4) Un collègue peut remplacer tout membre qu'il aura lui-même désigné à tout moment. Le collègue informera le Secrétariat de l'ITIE de tout changement concernant les membres désignés afin que le Secrétariat puisse maintenir le registre des membres à jour.

5) L'adhésion d'un membre à l'Association ITIE prendra fin en cas de décès, de dissolution de l'entité que le membre représente, de radiation du pays de mise en œuvre que le membre représente, de défaut de paiement des cotisations d'adhésion lorsque cela est requis par un collègue et de défaut d'inscription en tant que membre lorsque cela est requis par un collègue.

Recommandation : Le Secrétariat recommande que les raisons fondamentales pour la résiliation de l'adhésion indiquées ci-dessus soient ajoutées aux Statuts, car elles sont actuellement absentes. Toutefois, le Secrétariat ne recommande pas que les collègues individuels soient autorisés à mettre fin à l'adhésion des membres, car cela était considéré en tant que responsabilité du Conseil d'administration et pourrait conduire à des conflits internes au sein des collèges individuels, ce qui pourrait être problématique. Veuillez noter qu'en vertu de l'Article 20 ci-dessous, « [t]out membre peut se retirer de l'Association ITIE à tout moment ». Notez également qu'en vertu de l'Article 5(4) ci-dessus, « [u]n collègue peut remplacer tout membre qu'il aura lui-même désigné à tout moment. » Les circonstances courantes d'un membre qui se retire de l'entité qu'il représente ou d'un membre qui change de fonction (vers une nouvelle entité ou vers un pays de mise en œuvre, par exemple) peuvent être traités par le biais de ces articles sur le retrait et le remplacement.

6) Le Conseil d'administration de l'ITIE peut résilier l'adhésion de tout membre de l'Association ITIE, révoquer tout titulaire d'un mandat de l'ITIE ou adopter une résolution condamnant la conduite d'un membre ou d'un titulaire de mandat de l'ITIE, ou du pays ou d'une autre entité que représente le membre ou le titulaire de mandat de l'ITIE, si :

i) Le membre, le pays ou une autre entité représentée par le membre, commet une violation grave des présents Statuts de l'Association ; ou

ii) Le membre, le pays ou une autre entité représentée par le membre s'est conduit d'une manière pouvant être considérée comme gravement préjudiciable ou contraire aux Principes de l'ITIE ; ou

iii) Le titulaire de mandat de l'ITIE commet une violation grave du Code de conduite de l'ITIE.

- **Phase 2 :** Le CGS doit examiner le processus de résiliation des membres de l'Association.

Recommandation : Le Secrétariat recommande les changements indiqués ci-dessus pour remédier aux violations graves des Statuts de l'Association ITIE et du Code de conduite de l'ITIE, ainsi que pour indiquer le l'autorité du Conseil d'administration d'adopter des résolutions avant la résiliation, afin de sanctionner certaines conduites en violation des Statuts de l'Association, contraires aux Principes de l'ITIE ou en violation du Code de conduite.

67) Tout membre peut faire appel d'une décision prise par le Conseil d'administration de l'ITIE conformément à l'Article 5(5) auprès de l'Assemblée générale, qui arrêtera la décision définitive par le biais d'une notification écrite adressée au (à la) Président(e) de l'Association ITIE dans les quatre semaines suivant la résolution.

ARTICLE 6 CONFÉRENCE DE L'ITIE

1) Une Conférence de l'ITIE se tiendra au moins tous les trois ans pour servir de forum pour les parties prenantes à l'ITIE, ayant toutes un intérêt dans l'Association ITIE, afin de promouvoir les objectifs de l'Association ITIE et d'exprimer leurs points de vue au sujet des politiques et des stratégies de l'Association ITIE. Le (la) Président(e) de l'ITIE présidera la Conférence. La Conférence de l'ITIE est un organe non-gouvernant de l'Association ITIE.

2) Les membres de l'ITIE, le Conseil d'administration de l'ITIE et le Secrétariat de l'ITIE ont le droit d'assister ou d'être représentés à la Conférence de l'ITIE. D'autres parties prenantes à l'ITIE doivent également être invitées, pourvu que des dispositions pratiques raisonnables puissent être prises, tel que décidé par le Conseil d'administration de l'ITIE.

3) La Conférence de l'ITIE sera convoquée par le Conseil d'administration de l'ITIE sur le site Internet de l'ITIE et par notification écrite envoyée aux membres et aux collègues au moins quatre semaines à l'avance. La notification écrite sera accompagnée de l'ordre du jour du programme de la Conférence de l'ITIE.

4) La Conférence de l'ITIE devra :

i) Fournir une plateforme importante et visible pour le débat, le plaidoyer, la collecte de fonds continue et l'inclusion de nouvelles parties prenantes à l'ITIE ;

ii) Examiner les progrès atteints en se basant sur le rapport d'activités pour la période précédant l'Assemblée générale ordinaire ;

iii) Fournir des suggestions au Conseil d'administration de l'ITIE quant aux activités de l'Association ITIE jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire suivante ;

iv) Mobiliser et maintenir une coordination de haut niveau, un engagement politique et une impulsion pour atteindre l'objectif de l'Association ITIE ;

v) Fournir un canal de communication informel pour les parties prenantes à l'ITIE qui ne sont pas formellement représentées ailleurs dans la structure de gouvernance de l'Association ITIE.

ARTICLE 7 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES DE L'ITIE

1) L'instance gouvernante de l'Association ITIE est l'Assemblée générale de l'ITIE.

2) L'Assemblée générale de l'ITIE se compose des membres de l'Association ITIE.

3) L'Assemblée générale ordinaire de l'ITIE se tiendra au moins tous les trois ans en parallèle à la Conférence de l'ITIE. Les membres seront convoqués à l'Assemblée générale ordinaire de l'ITIE par le Conseil d'administration de l'ITIE, par notification écrite au moins quatre semaines à l'avance.

4) Une Assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'administration de l'ITIE par le biais d'une notification écrite aux membres au moins trois semaines à l'avance. Le Conseil d'administration de l'ITIE devra s'assurer qu'une Assemblée générale extraordinaire ait lieu dans un délai de huit semaines à compter de la réception par le (la) président(e) de l'ITIE d'une demande de tenue d'une Assemblée générale extraordinaire.

5) Les membres qui souhaitent participer à une Assemblée générale de l'ITIE doivent en avvertir le Secrétariat de l'ITIE avant la date indiquée dans la convocation. Lors d'une Assemblée générale de l'ITIE, un membre peut être représenté par procuration écrite. La procuration peut également inclure des instructions de vote spécifiques.

Une procuration dûment signée doit être reçue par le Secrétariat de l'ITIE avant la date indiquée dans la convocation.

6) Le (La) Président(e) de l'ITIE présidera l'Assemblée générale de l'ITIE.

7) Le quorum d'une Assemblée générale est fixé au tiers des membres au minimum, moyennant la présence d'au moins un tiers des membres de chacun des collèges.

8) L'Assemblée générale s'efforcera d'adopter des décisions par consensus. Si un vote est exigé, les résolutions seront adoptées à la majorité qualifiée nécessitant le soutien d'au moins deux tiers du total des voix en sa faveur et devront inclure le soutien d'au moins un tiers des voix en sa faveur de la part des membres représentant chaque collège. Le nombre total de voix attribué aux membres de chaque collège sera égal et déterminé comme suit :

i) Les membres du collège des pays disposeront d'une voix chacun ; et

ii) Les votes des membres du collège des entreprises et du collège des organisations de la société civile seront proportionnels aux votes de chaque membre du collège des pays, afin que chaque collège ait une représentation égale à l'Assemblée générale.

iii) Le (La) Président(e) de l'ITIE annoncera le nombre de voix dont disposera chaque membre des différents collèges avant le vote.

ARTICLE 8 FONCTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ITIE

1) L'Assemblée générale de l'ITIE devra :

i) Approuver le rapport d'activité et le plan d'activité ~~de~~ **travail** du Conseil d'administration de l'ITIE, ainsi que les comptes annuels et les rapports d'audit depuis la dernière Assemblée générale ordinaire des membres de l'ITIE ;

- ii) Élire les membres et les suppléants pour chaque membre du Conseil d'administration de l'ITIE, sur proposition des collègues ;

- iii) Élire le (la)Président(e) de l'ITIE sur proposition du Conseil d'administration de l'ITIE ; et

- v) Examiner toute autre question si un des membres le demande. Ces demandes devront être soumises par écrit au (à la) Président(e) de l'ITIE à temps pour que ces questions soient incluses dans l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'ITIE, indiqué dans la convocation.

Recommandation : *Le Secrétariat recommande que le terme « plan d'activité » soit remplacé par « plan de travail », afin de s'aligner sur la pratique actuelle. Cette mise à jour est effectuée dans l'ensemble du document.*

ARTICLE 9 CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ITIE

1) L'instance exécutive de l'Association ITIE est le Conseil d'administration de l'ITIE, élu par l'Assemblée générale de l'ITIE et opérant selon les conseils de l'Assemblée générale de l'ITIE.

2) Afin de refléter la nature multipartite de l'Association ITIE, le Conseil d'administration de l'ITIE sera composé de 21 membres (« membres du Conseil d'administration de l'ITIE ») et se composera comme suit :

- i) Un(e) Président(e).

- ii) 9 membres du Conseil d'administration, membres de l'Association ITIE représentant le collège des pays, parmi lesquels un maximum de 3 membres du Conseil d'administration devra représenter les pays de soutien, et les autres membres devront représenter les pays de mise en œuvre.

- iii) 6 membres du Conseil d'administration, membres de l'Association ITIE représentant le collège des entreprises, parmi lesquels au maximum un membre devra représenter les institutions financières.

- iv) 5 membres du Conseil d'administration, membres de l'Association ITIE représentant le collège des organisations de la société civile.

3) Tous les membres du Conseil d'administration se retireront dès la fin de l'Assemblée générale ordinaire de l'ITIE qui aura lieu après leur nomination, mais leur nomination pourra être renouvelée lors de cette Assemblée générale de l'ITIE.

4) Les collèges peuvent nommer, et l'Assemblée générale de l'ITIE peut élire, un membre suppléant du Conseil d'administration (un « suppléant ») pour chaque membre du Conseil d'administration désigné par le collège. Un suppléant peut remplacer le membre du Conseil d'administration. En l'absence de suppléant, le collège concerné devra nommer un nouveau suppléant.

5) Si un membre du Conseil d'administration est absent d'une réunion du Conseil d'administration, le suppléant peut assister à la réunion, participer aux débats, voter et accomplir toutes les fonctions de ce membre du Conseil d'administration lors de cette réunion du Conseil d'administration.

Si un membre du Conseil d'administration ou suppléant n'assistent pas à deux réunions consécutives du Conseil d'administration ou à la moitié des réunions de comité(s) concernés au cours d'une année, le Conseil d'administration de l'ITIE pourra, après consultation auprès **du (de la) Président(e) et** de son collègue, exiger du collègue que celui-ci remplace ce membre du Conseil d'administration ou suppléant.

6) Dans l'éventualité où un siège est à pourvoir au sein du Conseil d'administration de l'ITIE entre deux Assemblées générales de l'ITIE, ce siège vacant sera occupé par le suppléant du membre démissionnaire du Conseil d'administration, le collègue concerné désignant un nouveau suppléant à ce siège, en vue de son élection par le Conseil d'administration. Alternativement, le collègue concerné pourra nommer un nouveau membre du Conseil d'administration en vue de son élection par le Conseil d'administration.

7) L'Association ITIE devra obtenir une assurance responsabilité civile pour les membres du Conseil d'administration. Les termes et conditions devront être approuvés par le Conseil d'administration de l'ITIE **et communiqués aux membres de l'Association ITIE.**

8) Le Conseil d'administration de l'ITIE exigera que le collègue des pays remplace un membre du Conseil d'administration ou un suppléant représentant un pays de mise en œuvre qui se retire ou est radié de l'ITIE. Un membre du Conseil d'administration ou un suppléant représentant un pays de mise en œuvre qui est suspendu pendant la durée de son mandat sera suspendu pendant la période de suspension du pays. Un membre du Conseil d'administration est remplacé par le suppléant ou un nouveau membre du Conseil d'administration désigné par le collègue des pays. Un suppléant peut être remplacé par un nouveau suppléant désigné par le collègue des pays. Dans le cas où la suspension se prolongeait au-delà d'une année, le Conseil d'administration de l'ITIE pourra décider de la résiliation de l'adhésion du membre ou du suppléant au Conseil d'administration suspendu.

ARTICLE 10 OBSERVATEURS DE L'ITIE

1) Les représentants d'organisations internationales concernées et d'autres parties prenantes, telles que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, peuvent être invités par le Conseil d'administration de l'ITIE, ou peuvent demander à assister aux réunions du Conseil d'administration et aux Assemblées générales en tant qu'observateurs, lorsque cela est possible dans la pratique. Ils n'auront pas le droit de vote, mais pourront être invités à s'exprimer sur des sujets spécifiques. Le Conseil d'administration de l'ITIE pourra décider que certains points soient discutés en l'absence d'observateurs.

ARTICLE 11 PRÉSIDENT(E) DE L'ITIE

1) Le (La) Président(e) de l'ITIE est élu(e) lors de l'Assemblée générale ordinaire de l'ITIE. Avant chaque Assemblée générale ordinaire de l'ITIE, le Conseil d'administration de l'ITIE devra recommander un candidat à la présidence de l'ITIE pour la prochaine période suivant cette

Assemblée générale de l'ITIE. Le mandat d'un(e) président(e) de l'ITIE peut être renouvelé une fois.

2) Le (La) Président(e) de l'ITIE devra :

- i) Agir en tant que Président(e) de l'Assemblée générale de l'ITIE ;
- ii) Agir en tant que Président(e) du Conseil d'administration de l'ITIE ;
- iii) Présenter le rapport du Conseil d'administration de l'ITIE à la Conférence de l'ITIE et à l'Assemblée générale de l'ITIE ;
- iv) Représenter le Conseil d'administration de l'ITIE dans les affaires externes ;
- v) Assurer le suivi de la mise en œuvre des décisions du Conseil d'administration de l'ITIE auprès du Secrétariat de l'ITIE ;
- vi) Chercher à créer des relations de coopération entre les parties prenantes à l'ITIE.

3) Si le (la) Président(e) n'est pas en mesure de présider une réunion du Conseil d'administration, les membres du Conseil d'administration présents peuvent désigner un autre membre du Conseil d'administration pour présider cette réunion.

ARTICLE 12 FONCTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ITIE

1) Le Conseil d'administration de l'ITIE agira dans les meilleurs intérêts de l'Association ITIE à tout moment. Le Conseil d'administration de l'ITIE exercera les pouvoirs exécutifs de l'Association ITIE sous réserve des décisions de l'Assemblée générale de l'ITIE, y compris les fonctions clés suivantes :

- i) Examiner les questions de politique générales et spécifiques concernant l'Association ITIE ;
- ii) Convenir des plans de travail et du budget de l'Association ITIE ;
- iii) Convenir des modalités des Conférences de l'ITIE et des Assemblées générales de l'ITIE ;
- iv) Présenter à la Conférence de l'ITIE (par l'intermédiaire du (de la) Président(e) de l'ITIE) le rapport d'activités et le ~~programme des activités~~ **plan de travail** et obtenir l'approbation par l'Assemblée générale de l'ITIE ;
- v) Présenter (par l'intermédiaire du (de la) Président(e) de l'ITIE) les comptes annuels et les rapports d'audits pour les périodes comptables précédant la dernière Assemblée générale ordinaire de l'ITIE ;

- vi) Recruter le (la) Directeur(rice) exécutif(ve) ;
 - vii) Superviser et diriger (par l'intermédiaire du (de la) Président(e) de l'ITIE) le travail du Secrétariat de l'ITIE ;
 - viii) Assurer que la nature multipartite de l'Association ITIE soit maintenue et pleinement reflétée dans l'Association ITIE à tous les niveaux, y compris dans ses Comités ;
 - ix) Adopter et appliquer la Norme ITIE, y compris le suivi et le soutien de la mise en œuvre de la Norme ITIE dans les pays de mise en œuvre et établir l'établissement de procédures concernant le processus de Validation, y compris les plaintes, la résolution de différends, la question de radiation d'un pays et les procédures d'appel ;
 - x) Adopter des procédures et des règles plus détaillées pour la gestion et le fonctionnement de l'ITIE, y compris le contenu des plans de travail des pays et des attentes des entreprises, le processus de Validation, la gestion des fonds, le paiement des projets, les biens et services, l'audit et le rapportage, et l'approbation des projets ;
 - xi) Recommander un candidat à la présidence de l'ITIE avant chaque Assemblée générale ordinaire de l'ITIE ; et
 - xii) Adopter un Code de conduite.
- **Phase 2** : Le CGS doit déterminer si le Conseil d'administration doit avoir l'autorité de faire appliquer le Code de conduite.

Recommandation : Le Secrétariat recommande des modifications mineures de la formulation de cet article, afin de spécifier que le Conseil d'administration de l'ITIE a l'autorité d'adopter et d'appliquer la Norme ITIE conformément à la pratique actuelle. Le Secrétariat ne recommande pas de modifier cet article pour traiter de l'application du Code de conduite. Le Secrétariat recommande plutôt que l'application du Code de conduite soit traitée à l'article 5(6) ci-dessus.

ARTICLE 13 COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ITIE

1) Le Conseil d'administration de l'ITIE peut créer des Comités pour travailler sur des questions spécifiques. Toute comité de ce type devrait inclure au moins deux membres du Conseil d'administration ou leurs suppléants, et sa composition devrait, dans la mesure du raisonnable, refléter la nature multipartite de l'Association ITIE. Les conditions de fonctionnement de tout comité de ce type doivent être notées dans le registre des procès-verbaux.

ARTICLE 14 FONCTIONNEMENTS ET PROCÉDURES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ITIE

1) Le Conseil d'administration de l'ITIE devra se réunir au moins deux fois par an. Une réunion du conseil d'administration en personne devra se tenir au moins une fois par an. Si les circonstances le requièrent, les réunions du Conseil d'administration de l'ITIE pourront avoir lieu

en mode virtuel.

2) Une réunion du Conseil d'administration de l'ITIE doit être convoquée par le (la) Président(e) de l'ITIE par notification écrite au moins 14 jours à l'avance. Tout délai de notification inférieur à celui-ci devra recevoir l'aval par écrit de tous les membres du Conseil d'administration.

3) Les membres du Conseil d'administration mettront tout en œuvre pour adopter les décisions par consensus. En tenant compte des points de vue des membres du Conseil d'administration, le (la) Président(e) de l'ITIE peut décider qu'un vote est nécessaire. Chaque membre du Conseil d'administration de l'ITIE dispose d'un vote. Les votes par procuration écrite sont acceptés.

4) Une réunion du Conseil d'administration ne peut arrêter aucune décision sans qu'un quorum ne soit atteint au moment de l'adoption de la décision. Le quorum est fixé aux deux tiers des membres du Conseil d'administration, y compris au moins deux membres du Conseil d'administration représentant le collège des pays (l'un représentant un pays de mise en œuvre et l'autre un pays de soutien), un membre du Conseil d'administration représentant le collège des organisations de la société civile et un membre du Conseil d'administration représentant le collège des entreprises.

5) Si un vote est exigé, les décisions seront adoptées à la majorité qualifiée exigeant 13 voix pour que la décision soit adoptée, y compris au moins un tiers des voix des membres du Conseil d'administration de chaque collège, y compris un tiers du sous-collège des pays de mise en œuvre.

- **Phase 2** : *Le CGS doit examiner si la procédure de vote doit être modifiée pour remédier à une éventuelle impasse sur certaines questions soumises au Conseil d'administration.*

Recommandation : *Le Secrétariat ne recommande pas de changements à la procédure de vote, car de tels changements pourraient nuire à la préférence de longue date du Conseil d'administration pour l'adoption de décisions par consensus et pourraient ouvrir la porte à davantage de votes et à une diminution du soutien des collèges individuels pour les décisions du Conseil d'administration. Toutefois, le Secrétariat recommande de préparer des orientations sur la procédure de vote, à inclure dans le Manuel du Conseil d'administration, afin que les procédures de vote soient bien comprises et énoncées par écrit avant un vote pour éviter toute confusion. Ces directives doivent être achevées avant l'Assemblée générale de l'ITIE en juin 2023, afin d'assurer que les procédures sont énoncées et comprises avant la prochaine élection du Conseil d'administration de l'ITIE.*

6) Un membre du Conseil d'administration de l'ITIE ne votera pas sur les questions ou les modalités qui le concerne directement ou personnellement, ou dans les cas où il existe d'autres circonstances spéciales susceptibles de mettre en doute son impartialité. Un membre du Conseil d'administration déclarera de tels intérêts au Conseil d'administration de l'ITIE dès que possible après en avoir pris conscience et ceci sera repris au procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration. Un membre du Conseil d'administration ne sera pas comptabilisé dans le quorum lorsque le Conseil d'administration de l'ITIE statuera sur un sujet à propos duquel il n'a pas le droit de voter. Cela n'empêchera pas le suppléant d'un membre du Conseil d'administration de voter sur la question.

7) Le Conseil d'administration de l'ITIE pourra établir des procédures relatives à la prise de décisions en dehors des réunions du Conseil d'administration. Toute décision prise en dehors des réunions du Conseil d'administration conformément à ces procédures doit être enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration consécutive à la prise de décision.

8) L'Association ITIE peut s'engager en externe par la signature conjointe de tous les membres du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration de l'ITIE peut élire le (la) Président(e) ou le (la) Directeur(riche) exécutif(ve), ou deux ou plusieurs membres du Conseil d'administration à titre de signataires, dont deux peuvent signer conjointement.

ARTICLE 15 SECRÉTARIAT DE L'ITIE

1) Le Secrétariat de l'ITIE (« le Secrétariat ») sera composé du Directeur exécutif et des autres membres du personnel nécessaires, qui sont recrutés directement, des stagiaires, des consultants ou d'autres prestataires, recrutés en consultation avec le Conseil d'administration.

2) Le Secrétariat sera responsable de la gestion quotidienne de l'Association ITIE, y compris du soutien aux pays de mise en œuvre, du soutien au Conseil d'administration et au suivi et à l'application de la Norme ITIE, sous la direction du Conseil d'administration de l'ITIE par l'intermédiaire de son (sa) Président(e).

3) Le Secrétariat devra conserver à tout moment un registre des membres actualisé.

4) Le Secrétariat devra conserver les présents Statuts de l'Association ainsi que tout amendement à ceux-ci.

5) Le Secrétariat gardera des procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil d'administration de l'ITIE, des Assemblées générales et des Conférences de l'ITIE dans un registre des procès-verbaux. Tous ces procès-verbaux seront publiés sur le site Internet de l'ITIE. Ces procès-verbaux rapporteront les noms des personnes présentes, les décisions prises aux réunions et, le cas échéant, les raisons de ces décisions.

ARTICLE 16 DIRECTEUR(RICE) EXÉCUTIF(VE)

1) Le Secrétariat sera dirigé par un(e) Directeur(riche) exécutif(ve) employé(e) à plein temps, qui assurera la gestion quotidienne de l'Association ITIE, y compris la sélection du personnel nécessaire, supervisera le développement de l'Association ITIE et apportera un soutien au Conseil d'administration de l'ITIE. Le (La) Directeur(riche) exécutif(ve) rendra compte au Conseil d'administration de l'ITIE par l'intermédiaire du (de la) Président(e) et sera responsable des activités du Secrétariat.

2) Le (la) Directeur(riche) exécutif(ve), ou la personne désignée au sein du Secrétariat, fera office de secrétaire à toutes les réunions du Conseil d'administration de l'ITIE, aux Assemblées générales de l'ITIE et aux Conférences de l'ITIE.

3) Le (la) Directeur(riche) exécutif(ve) désignera un(e) Directeur(riche) exécutif(ve) adjoint(e) afin de soutenir la gestion quotidienne de l'Association ITIE et qui remplacera le (la) Directeur(riche)

exécutif(ve) en son absence.

ARTICLE 17 FINANCEMENT

1) L'Association ITIE est une association à but non lucratif. Elle est financée par les contributions des pays de soutien, des pays de mise en œuvre, des entreprises, des institutions financières, et fondations ; par les subventions de bailleurs bilatéraux et multilatéraux ; et par les contributions d'autres agences, organisations et entités, telles que déterminées par le Conseil d'administration de l'ITIE. Le financement peut venir de fonds propres ou spécifique à un projet.

2) L'Association ITIE peut également fonctionner par le biais de contributions volontaires en nature.

ARTICLE 18 COMPTES DE L'ITIE, GESTION DES FONDS ET PAIEMENTS

1) L'Association ITIE, par l'intermédiaire du Secrétariat, détient plusieurs comptes bancaires au nom de l'ITIE. Ces comptes peuvent servir pour toute activité s'inscrivant dans les objectifs de l'Association ITIE et dans les plans de travail approuvés par le Conseil d'administration de l'ITIE. Les fonds peuvent être utilisés pour couvrir des coûts d'administration et de gouvernance, des activités spécifiques aux pays et des activités multinationales.

2) Le Conseil d'administration de l'ITIE désignera un auditeur externe et indépendant pour auditer annuellement les comptes de l'ITIE et présenter un rapport d'audit écrit au Conseil d'administration de l'ITIE.

Le Conseil d'administration de l'ITIE élaborera des modalités de déclaration et d'audit par rapport aux comptes de l'ITIE qui seront détaillées dans les règles et procédures de fonctionnement supplémentaires de l'Association ITIE.

ARTICLE 19 MODIFICATIONS

1) Les présents Statuts de l'ITIE peuvent être modifiés par l'Assemblée générale de l'ITIE, convoquée et tenue, conformément à l'Article 8, moyennant l'approbation d'au moins deux tiers des membres présents.

Une proposition d'amendement sera communiquée par écrit à tous les membres de l'ITIE quatre semaines avant la résolution pertinente.

ARTICLE 20 RETRAIT ET DISSOLUTION

1) Tout membre peut se retirer de l'Association ITIE à tout moment. Ce retrait entrera en vigueur dès réception par le (la) Directeur(rice) exécutif(ve) d'une notification de retrait par écrit.

2) L'Association ITIE peut être dissoute par l'Assemblée générale conformément aux dispositions de l'Article 8. Une proposition de dissolution sera communiquée par écrit à tous les membres de l'Association ITIE quatre semaines avant la résolution pertinente.

3) En cas de dissolution, les actifs de l'Association ITIE serviront à des objectifs semblables à ceux de l'Association ITIE et tels que déterminés par le Conseil d'administration de l'ITIE sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale de l'ITIE.

ARTICLE 21 ENTRÉE EN VIGUEUR

1) Les présents Statuts de l'Association entreront en vigueur à la constitution de l'Association ITIE et restent en vigueur jusqu'à la dissolution de l'Association ITIE.

Soumis par le Secrétariat international de l'ITIE, le 22 mai 2023

Candidats sélectionnés pour siéger au Conseil d'administration de l'ITIE de 2023 à 2026

Pour décision

Ce document présente les personnes sélectionnées pour siéger au Conseil d'administration de l'ITIE internationale au cours de la période de 2023 à 2026, conformément à l'article 9 des Statuts de l'ITIE.

Président(e)

Aux termes de l'article 9 (2-a), le Conseil d'administration propose la **Très honorable Helen CLARK** à la présidence de l'ITIE.

Pays

Les candidats suivants ont été sélectionnés pour représenter les pays à titre de membres ou de membres suppléants du Conseil d'administration. Conformément à l'article 9 (2-b), le collège des pays sélectionne les candidats suivants :

Implementing Countries	
Full Board Member	Alternate Board Member
Mr Mohamed Lemine AHMEDOU , EITI National Coordinator, Mauritania	Mr Samou SIDIBE , EITI Permanent Secretary, Mali
Ms Isabel CHUVAMBE , EITI National Coordinator, Mozambique	Ms Frances Piagie ALGHALI , Minister of State, Office of the Vice-President, Sierra Leone
Mr Miguel Angel DÍAZ , Vice-Minister of Mines, Dominican Republic	Mr Gregory McGUIRE , Chairman of TTEITI Steering Committee, Trinidad and Tobago
Mr Jean-Jacques KAYEMBE , EITI National Coordinator, Democratic Republic of the Congo	Mr Florent Michel OKOKO , EITI National Coordinator, Republic of the Congo
Ms Cielo MAGNO , Undersecretary of the Department of Finance, Philippines	Mr Agus Cahyono ADI , EITI National Coordinator, Indonesia
Mr Genci TERPO , EITI National Coordinator, Albania	Ms Lusine TOVMASYAN , EITI National Coordinator, Armenia

Candidats sélectionnés pour siéger au Conseil d'administration de l'ITIE de 2023 à 2026

Supporting Countries	
Full Board member	Alternate Board member
Ms Christine DETAILLE , Head of Unit Transitional Development and Governance, Ministry of Foreign Affairs, Foreign Trade and Development Cooperation, Belgium	Ms Melissa SÄILÄ , Programme Director, Taxation for Development Action, Unit for Development Finance and Private Sector Cooperation, Ministry of Foreign Affairs, Finland
Mr Rinaldo JEANTY , Director General and Chief Inspector of Explosives, Lands and Minerals Sector, Natural Resources, Canada	Mr Carl WATSON , Director, Office of Policy Analysis & Public Diplomacy (ENR/EGA/PAPD), Bureau of Energy Resources, U.S. Department of State, USA
Mr Jürg VOLLENWEIDER , Deputy Head, Macroeconomic Support Division, State Secretariat for Economic Affairs (SECO), Switzerland	Ms Katja POHLMANN , Head of Division Energy, Hydrogen, Raw Materials, Infrastructure, Ministry for Economic Development and Cooperation, Germany

Organisations de la société civile

Les candidats suivants ont été sélectionnés pour représenter les organisations de la société civile à titre de membres et membres suppléants du Conseil d'administration. Conformément à l'article 9 (2-d), le collège de la société civile sélectionne les candidats suivants :

Civil Society	
Full Board member	Alternate Board member
Mr Aliou Ba COULIBALY , President, Publish What You Pay (PWYP) Coalition, Mauritania	Mr Kossi KOUGBLENOU , Executive Director, ACOMB, Togo
Ms Vanessa CUETO LA ROSA , Environmental Lawyer, Derecho Ambiente y Recursos Naturales, Peru	Ms Yessica PRIETO RAMOS , Civil society Representative, Colombia
Ms Diana KAISSI , Programme Director, The International Republican Institute (IRI), Lebanon	Mr Matthieu SALOMON , Interim Governance Programs Director, Senior Governance Officer, NRG1, France
Ms Mariya LOBACHEVA , Executive Director, Echo - Public Association, Kazakhstan	Ms Olena PAVLENKO , President, DiXi Group, Ukraine
Mr Clancy MOORE , Chief Executive Officer, Transparency International, Australia	Ms Tamika HALWINDI , Environmental Governance Officer, Zambia

Entreprises et investisseurs institutionnels soutenant l'ITIE

Les candidats suivants ont été sélectionnés pour représenter les entreprises, y compris des investisseurs institutionnels, à titre de membres ou de membres suppléants du Conseil d'administration. Conformément à l'article 9 (2-c), le collège des entreprises sélectionne les candidats suivants :

Supporting Companies & Institutional Investors	
Full Board Member	Alternate Board Member
Ms Kathryn CASSON , Chief Adviser, Civil Society and Outreach, Rio Tinto	Mr Richard MORGAN , Head of Government Relations, Anglo American
Mr Chinonso EMEHELU , Director, Sub-Saharan Africa, International Government Relations, ExxonMobil	Mr Mike ANDERSON , Senior Vice President, Sustainability and External Affairs, Kosmos Energy
Mr James ENSOR , Chief Executive Officer, BHP Billiton Foundation	Mr Nick COTTS , Senior Vice President, Sustainability and External Relations, Newmont Mining
Ms Nathalie MOGNETTI , Senior Vice President, Tax, TotalEnergies	Mr Roberto NARDI , Head for Consolidated Financial Statements and Reporting, Eni
Mr James NICHOLSON , Head of Corporate Responsibility, Trafigura	TBC
Mr Christopher RICE , Executive Vice President, Tax, Shell International Limited	Ms Ivanka MAMIC , Senior Vice President, Sustainability, bp